

RAPPORT ANNUEL 2025
SIENNA OBLIGATIONS
VERTES





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025.....	3
Vie juridique du fonds.....	4
GESTION FINANCIERE.....	5
Évolution de la valeur liquidative	6
Performances du fonds	6
Analyse du risque	7
Allocation d'actifs.....	7
Répartition géographique en % de l'actif.....	7
Répartition par notation en % de l'actif	7
Répartition par tranche de maturité en % de l'actif.....	8
Répartition par type d'émetteur en % de l'actif	8
Principaux mouvements du fonds	8
Le mot du gérant.....	9
Autres informations	12
Pourcentage OPC interne.....	15
ETATS FINANCIERS.....	16
DIC PRIIPS.....	59
REPORTING DECEMBRE	75
ANNEXE SFDR	104

Synthèse du fonds au 31/12/2025



DATE D'AGREMENT AMF : 07/08/2015

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 7 ans

FORME JURIDIQUE : OPCVM

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

N°AMF : FR0012857167

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 3

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 276,14 M€
- > **Actif net de la part I-C :** 0,24 M€
Valeur liquidative de la part I-C : 10 026,690 €
+ haut sur 12 mois : 10 138,620 €
+ bas sur 12 mois : 9 656,010 €
- > **Actif net de la part RM-C :** 37,64 M€
Valeur liquidative de la part RM-C : 98,050 €
+ haut sur 12 mois : 99,170 €
+ bas sur 12 mois : 94,540 €
- > **Actif net de la part R-C :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part R-C : 107,020 €
+ haut sur 12 mois : 108,260 €
+ bas sur 12 mois : 103,570 €
- > **Actif net de la part MC :** 0,00 M€
Valeur liquidative de la part MC : 107,000 €
+ haut sur 12 mois : 108,280 €
+ bas sur 12 mois : 103,380 €
- > **Actif net de la part FS-C :** 238,25 M€
Valeur liquidative de la part FS-C : 104,310 €
+ haut sur 12 mois : 105,440 €
+ bas sur 12 mois : 100,370 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en couclôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com



Vie juridique du fonds

Le 14/08/2025 :

- Modifications de la stratégie extra-financière du fonds/ suppression du Score CDP comme indicateur de sélection des émetteurs.

Le 23/06/2025 :

- Modification des frais de la part FS-C (distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services).

Le 31/01/2025 :

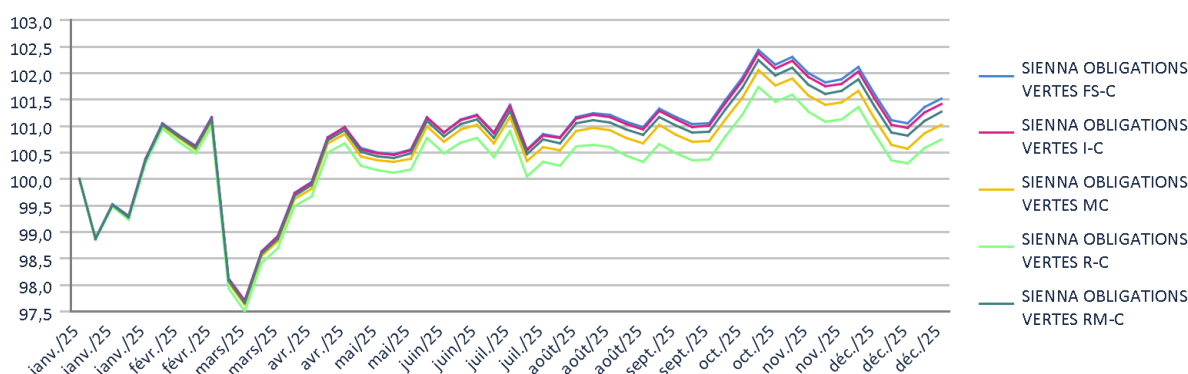
- Changement de dénomination du Fonds devenant « SIENNA OBLIGATIONS VERTES ».

- Précision des limites méthodologiques de l'approche extra-financière.

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	0,96			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	0,85	10,95	-10,13	1,33
SIENNA OBLIGATIONS VERTES MC	0,45			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	0,17			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	0,71	10,34	-10,96	-0,86
Indice de référence	1,23	11,58	-10,21	3,42

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	0,96			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	0,85	3,52	-2,11	0,13
SIENNA OBLIGATIONS VERTES MC	0,45			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	0,17			
SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	0,71	3,33	-2,30	-0,09
Indice de référence	1,23	3,72	-2,13	0,34

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	0,96					
SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	0,85	2,14	7,71	-16,97	-2,44	3,39
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ID			7,71	-16,95	-2,44	3,39
SIENNA OBLIGATIONS VERTES MC	0,45	1,67				
SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	0,17	1,40				
SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	0,71	1,93	7,49	-17,12	-2,63	3,13
Indice de référence	1,23	2,83	7,19	-17,17	-2,85	4,05

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans 5 ans

4,54 5,55 5,46

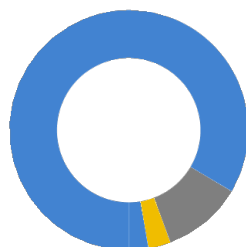
3,58 5,02 5,36

1,06 1,34 1,49

-0,31 0,08 -0,71

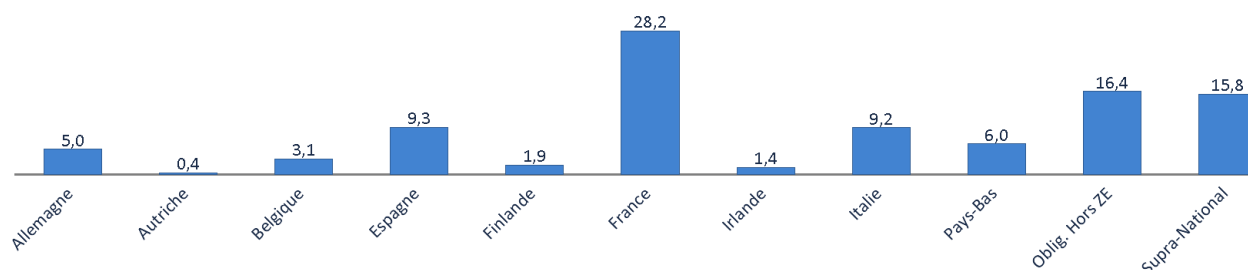
-0,36 -0,15 0,01

Allocation d'actifs

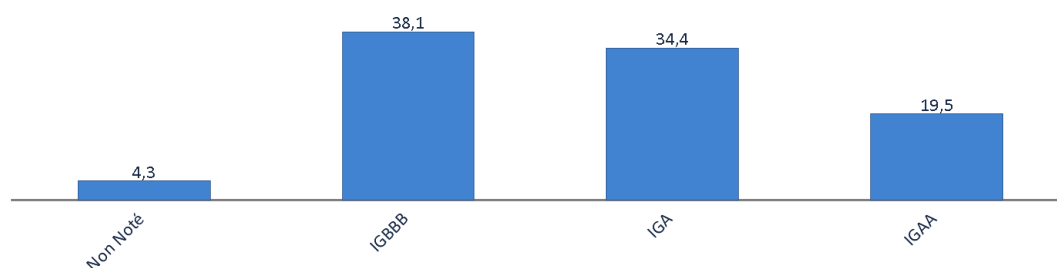


- Obligation Taux Fixe 83.5%
- Dérivés de Taux 10.8%
- Monétaire & Liquidités 3.1%
- Obligation Taux Variable 2.6%

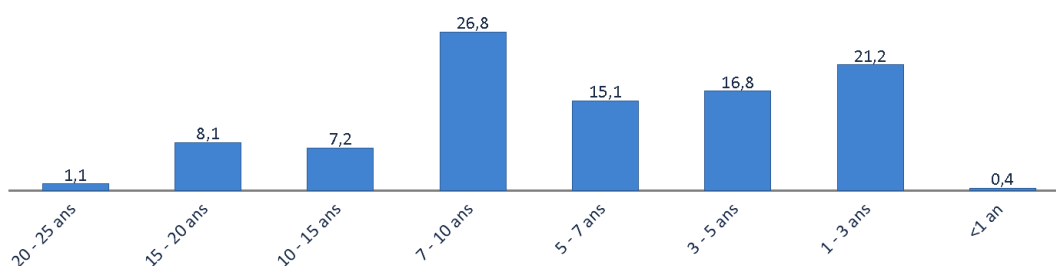
Répartition géographique en % de l'actif



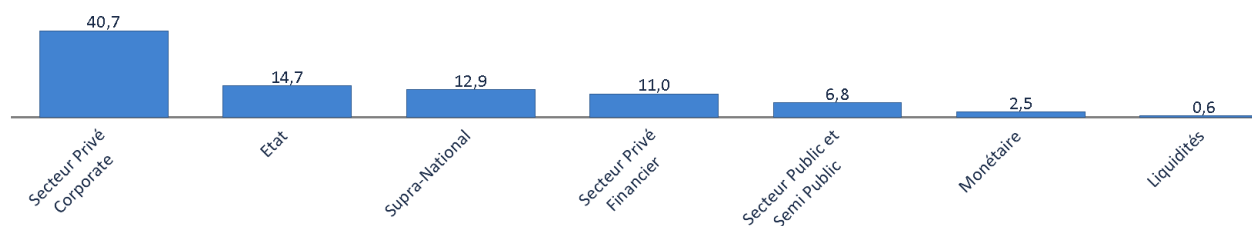
Répartition par notation en % de l'actif



Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



Répartition par type d'émetteur en % de l'actif



Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QD00	OPCVM	53 789 434	SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QD00	OPCVM	77 459 319
EU 2.75% 02/33 UFA	EU000A3K4DW8	Obligation	15 214 313	NRWBK 0.75% 06/28 EMTN	DE000NWB0AF3	Obligation	5 756 342
SNCF 3.125% 05/34 EMTN	FR001400OR98	Obligation	5 882 993	UPMFH 0.125% 11/28 EMTN	XS2257961818	Obligation	5 561 724
REESM 3% 10/31 EMTN	XS3188782000	Obligation	4 694 125	VW 3.875% 03/26 EMTN	XS2604697891	Obligation	5 104 647
EOANGR 3.75% 01/36	XS2747600109	Obligation	4 048 609	REESM 0.375% 07/28 EMTN	XS2103013210	Obligation	4 728 743
BAWAG VAR 09/33 EMTN	XS3170898723	Obligation	3 703 094	ENELIM 1.125% 09/26 EMTN	XS1750986744	Obligation	4 477 620
EU 0.4% 02/37 UFA	EU000A3K4C42	Obligation	3 561 075	EOANGR 3.75% 01/36	XS2747600109	Obligation	4 047 735
BTPS 1.5% 04/45 24Y	IT0005438004	Obligation	3 326 335	EOANGR 0.375% 09/27 EMTN	XS2103014291	Obligation	4 038 343
ICADFP 4.375% 05/35 EMTN	FR001400ZRC6	Obligation	3 033 653	RBIIV 0.375% 09/26 EMTN	XS2055627538	Obligation	3 734 158
AKEFP 3.5% 09/33 EMTN	FR0014012JL7	Obligation	2 988 653	BAWAG VAR 09/33 EMTN	XS3170898723	Obligation	3 684 206



Le mot du gérant

Marché taux

Le début d'année a été marqué par une forte volatilité sur les taux longs européens, lesquels ont poursuivi la hausse entamée fin 2024 jusqu'à atteindre 2,35 % pour le taux allemand à 10 ans, avant d'inverser la tendance. Ce retournement est intervenu à la suite de chiffres d'inflation et de ventes au détail américains en retrait, puis en raison de l'annonce, par la nouvelle administration américaine, de barrières commerciales à venir. Ces dernières, à la fois récessives et inflationnistes, ont entraîné une volatilité accrue.

Puis, début mars, les taux européens sont repartis à la hausse, le 10 ans allemand touchant 2,90 % en séance. Ce mouvement a découlé de l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement de 500 Mds€ sur 12 ans, en partie orienté vers des dépenses militaires et d'infrastructures, et qui devrait ainsi soutenir la croissance en Europe. En deuxième partie de mois, les annonces de tarifs douaniers américains sur l'automobile, pièces détachées incluses, ont ensuite provoqué une volatilité sur le crédit, lequel était resté atone tout au long du trimestre.

En parallèle, les taux souverains ont partiellement joué leur rôle de valeur refuge, le 10 ans allemand clôturant à 2,75 %. L'écartement du crédit est toutefois resté limité, notamment dans l'univers IG, avec une hausse comprise entre +3 et +7 points de base selon les secteurs, le marché privilégiant les niveaux de taux absolus élevés et les bilans assainis. Logiquement, les subordonnées financières se sont davantage écartées (+15 pbs), mais sont restées soutenues par leur portage supérieur.

La trajectoire des taux longs européens est restée sans direction claire durant le second trimestre et a évolué dans une fourchette comprise entre 2,45 % et 2,70 %. La guerre commerciale initiée par les États-Unis début avril a constitué un élément central de l'actualité financière. Le marché est resté partagé entre, d'une part, des craintes de hausse de l'inflation liées à l'augmentation des droits de douane et, d'autre part, un risque de ralentissement économique mis en évidence par les enquêtes d'opinion. Cette position a été assez bien résumée par le président de la Fed, qui a préféré ne pas modifier le niveau des taux directeurs américains en raison d'un manque de visibilité.

Dans le même temps, la BCE a poursuivi son cycle de baisse des taux directeurs, avec deux réductions de 25 points de base en avril et en juin, portant ainsi le taux de dépôt à 2 %.

L'annonce de la guerre commerciale a entraîné une hausse des spreads de crédit en avril de plus de 20 points de base, les entreprises exportatrices devant mécaniquement être pénalisées par l'entrave au commerce mondial. Toutefois, assez rapidement, les spreads de crédit se sont resserrés pour retrouver fin juin leurs niveaux les plus serrés. La demande est restée forte pour les actifs risqués, ce qui s'est également illustré par le resserrement du spread italien face à l'Allemagne, lequel est passé nettement sous les 100 points de base en fin de trimestre.

Sur l'ensemble du trimestre, les taux longs européens se sont orientés modérément à la hausse, le 10 ans allemand passant de 2,60 % à 2,71 %. Après une baisse de 25 points de base ayant porté le taux de dépôt à 2 %, le discours de la BCE s'est montré beaucoup plus hésitant quant à la poursuite du cycle de baisse des taux. Aux niveaux actuels, ni la croissance — dans un contexte où l'Europe résiste relativement bien à la hausse des droits de douane américains — ni l'inflation, autour de 2 %, ne justifiaient une nouvelle baisse. Ainsi, les taux longs ont désormais anticipé un statu quo. Aux États-Unis, la Fed a procédé en septembre à une première baisse de ses taux directeurs cette année, à hauteur d'un quart de point. Nous anticipons encore deux baisses supplémentaires par la suite. Le contexte étant néanmoins incertain, la Fed soulignant les effets inflationnistes de la politique commerciale américaine.



Le marché du crédit est resté solide malgré des spreads très serrés. Les obligations émises sur le marché primaire se sont bien placées, avec des primes nulles. Le marché a continué de privilégier le rendement absolu. Cette dynamique a également profité au spread italien, qui est passé sous les 80 points de base face à l'Allemagne. Le marché a salué la baisse du déficit italien dans un contexte de stabilité politique.

La situation française s'est révélée plus contrastée, entre la démission du Premier ministre François Bayrou début septembre et la dégradation de la note de la France à A+ par l'agence Fitch. Ainsi, le spread face à l'Allemagne est passé de 68 à 82 points de base sur le trimestre.

Au quatrième trimestre, la Fed a poursuivi son cycle de baisse des taux avec deux réductions d'un quart de point en octobre et en décembre, principalement en raison de la faiblesse du marché du travail. Pour autant, la croissance et l'inflation sont restées solides, et l'institution monétaire a précisé qu'elle s'orientait vers une pause afin d'apprécier la situation. La Banque centrale européenne a quant à elle maintenu ses taux directeurs inchangés, les estimant à un niveau adéquat au regard des perspectives de croissance et d'inflation.

Les taux longs se sont orientés à la hausse au cours du quatrième trimestre. Les primes de terme se sont reconstituées dans un contexte de pressions budgétaires sur les États et d'anticipations de hausse des émissions de dette en 2026. La réforme des fonds de pension néerlandais (système de prestations définies laisse place à système de cotisations définies) qui débutera en janvier 2026 ajoute de l'incertitude supplémentaire sur la partie très longue des courbes. Ce mouvement s'est amplifié en décembre, porté par l'annonce d'un nouveau plan de relance japonais. La Banque centrale du Japon a par ailleurs souhaité sortir de sa politique monétaire ultra-accommodante et a relevé son taux directeur de 25 points de base en décembre.

Ainsi, le taux allemand à 10 ans est passé de 2,71 % à 2,85 % fin décembre.

Le marché du crédit est resté globalement stable et a confirmé sa bonne performance en 2025, malgré un niveau d'émissions élevé atteignant un record depuis 2020. Le marché a continué d'acheter le portage dans un contexte de risque limité sur la croissance économique. Dans cet environnement porteur, le spread italien a poursuivi son resserrement face à l'Allemagne pour atteindre 70 points de base. Le spread France–Allemagne s'est également resserré, malgré un contexte politique demeurant plus incertain.

Commentaire de gestion

La hausse des taux longs entamée fin 2024 nous a incité, dès le début d'année, à repositionner nos portefeuilles en augmentant la sensibilité à 120% de celle de l'indice. Nous avons privilégié la partie intermédiaire de la courbe (5 à 10 ans) afin de réduire notre exposition à la pentification.

En mars, nous avons augmenté la sensibilité taux jusqu'à à 130%, à l'atteinte de 2,75% sur le 10 ans allemand.

Si nous avons réduit en partie la sensibilité de 130% à 120% au début du deuxième trimestre sur un niveau de 2,50% (10 ans allemand), nous avons ensuite maintenu ce niveau de sensibilité tout au long du deuxième et du troisième trimestre en particulier sur la partie intermédiaire de la courbe.

Nous avons allégé notre position de sur-sensibilité de 120% à 110% en octobre.



Ainsi, nous avons globalement gardé un positionnement sur sensible tout au long de l'année dans un contexte de hausse des taux. Le taux 10 ans allemand est passé de 2,36% à 2.85% en 2025. Nous anticipions une baisse même modérée des taux longs dans un environnement de diminution de l'inflation. Cette dernière a permis à la Banque Centrale Européenne de baisser quatre fois ses taux directeurs au premier semestre 2025, de 3% à 2%. Néanmoins, les primes de termes se sont reconstituées dans un contexte de pressions budgétaires sur les Etats et d'anticipations de hausse des émissions de dette en 2026 (plan allemand de 500 Mds€ sur 12 ans, Plan ReArm Europe, One Big Beautiful Act aux Etats-Unis, plan de relance japonais). La réforme des fonds de pension néerlandais qui débutera en janvier 2026 ajoute de l'incertitude supplémentaire sur la partie très longue des courbes

Concernant notre exposition souveraine, nous avons sous-pondéré la France dont la mise en place de réformes budgétaires peinait à convaincre. L'année a été marquée par une instabilité politique (démission du gouvernement de François Bayrou début septembre, dégradation de la note de la France à A+ par les agences Fitch et Standard & Poor's). Pour autant, le spread contre Allemagne termine l'année à 70 bps contre 85 bps en début d'année. La situation politique reste néanmoins incertaine.

Nous avons également sous-exposé l'Etat Italien. Ce dernier connaît une longue période de stabilité politique et une maîtrise de ses finances publiques. L'Italie a d'ailleurs vu sa note relevée de BBB à BBB+ par Moody's, une première depuis 23 ans. Pour autant, le taux italien nous semblait à tort trop bas par rapport à l'Allemagne. Le spread italien contre Allemagne a débuté l'année à 110 bps pour finir à 70 bps.

Concernant le marché des obligations privées, nous avons opté pour une surexposition au risque dès le début d'année. Le spread moyen IG à 5 ans s'inscrivait autour de 85 bps. Dès le début du second trimestre, l'annonce de la mise en place de tarifs douaniers par D. Trump lors du « Liberation Day », le 2 avril, a engendré un écartement des spreads de plus grande ampleur (spread IG 5 ans à 105 bps) et provoqué le retour de la volatilité. Nous avons profité du stress sur les actifs les plus risqués pour augmenter notre pondération sur le crédit, via l'achat de financières subordonnées notamment.

Au troisième trimestre, les spreads de crédit ont continué de se resserrer. Les acteurs de marchés privilégiant des taux à l'achat historiquement élevés. Nous avons conservé notre surexposition au crédit, en réduisant une partie de nos paris début septembre, sur les subordonnées et les perpétuelles notamment.

Au quatrième trimestre, les obligations d'entreprises qui ont continué d'attirer les flux acheteurs. La compression des spreads s'est ainsi poursuivie, et les niveaux de la fin d'année sont historiquement bas. Le spread IG 5 ans termine 2025 à 62 bps. Ce pari a été bénéfique au portefeuille.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).



Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds présente un objectif d'investissement durable et se classe dans la catégorie article 9 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 2,78% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS



SIENNA OBLIGATIONS VERTES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SIENNA OBLIGATIONS VERTES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SIENNA OBLIGATIONS VERTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

SIENNA OBLIGATIONS VERTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SIENNA OBLIGATIONS VERTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SIENNA OBLIGATIONS VERTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	266 953 116,85	282 762 034,30
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	266 953 116,85	282 762 034,30
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	7 685 856,35	31 631 058,83
OPCVM	7 685 856,35	31 631 058,83
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	297 190,03	2 574 544,65
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	274 936 163,23	316 967 637,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	519 411,71	1 584 708,60
Comptes financiers	1 104 202,71	1 268 511,73
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 623 614,42	2 853 220,33
Total de l'actif I+II	276 559 777,65	319 820 858,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	273 616 324,05	307 579 946,05
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 521 917,98	9 430 206,20
Capitaux propres I	276 138 242,03	317 010 152,25
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	276 138 242,03	317 010 152,25
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	297 190,00	2 574 544,61
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	297 190,00	2 574 544,61
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	124 345,62	236 161,25
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	124 345,62	236 161,25
Total Passifs : I+II+III+IV	276 559 777,65	319 820 858,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	6 722 392,34	6 209 505,44
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	43 036,94	103 303,00
Sous-total produits sur opérations financières	6 765 429,28	6 312 808,44
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-30 583,89
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-30 583,89
Total revenus financiers nets (A)	6 765 429,28	6 282 224,55
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 243 757,65	-1 935 948,04
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 243 757,65	-1 935 948,04
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	5 521 671,63	4 346 276,51
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-296 604,35	-1 830 097,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	5 225 067,28	2 516 179,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-6 367 724,65	-6 381 102,43
Frais de transactions externes et frais de cession	-28 887,87	-169 965,87
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-6 396 612,52	-6 551 068,30
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	465 583,88	6 915 538,93
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-5 931 028,64	364 470,63

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 127 915,86	8 004 860,15
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 127 915,86	8 004 860,15
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	99 963,48	-1 455 303,90
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 227 879,34	6 549 556,25
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 521 917,98	9 430 206,20

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif financier du Fonds est d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	430 719 223,01	334 219 551,75	363 846 929,65	317 010 152,25	276 138 242,03
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	255 389 628,13	238 250 119,97
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	2 471 711,00000	2 283 965,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,32	104,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,57	-2,24
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,69	2,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C en EUR					
Actif net	43 089 059,05	55 353 111,31	105 324 953,03	30 254 139,29	242 646,08
Nombre de titres	3 958,82717	6 124,87717	10 820,26214	3 043,00675	24,20000
Valeur liquidative unitaire	10 884,29	9 037,42	9 734,04	9 942,18	10 026,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	33,99	-353,67	-154,12	-170,81	-215,45
Capitalisation unitaire sur revenu	48,93	53,45	97,01	139,39	182,69
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR ID en EUR					
Actif net	5 211 996,05	4 308 313,29	46 405,15	0,00	0,00
Nombre de titres	500,00000	500,00000	5,00000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	10 423,99	8 616,62	9 281,03	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	32,61	-337,16	-146,93	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	46,75	52,46	92,47	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	3 306,01	62 476,40	1 786,25
Nombre de titres	0,00	0,00	31,55391	586,48087	16,69349
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	104,77	106,52	107,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,44	-1,83	-2,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,30	1,02	1,53

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	105,36	213,69	107,02
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	2,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	105,36	106,84	107,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,41	-1,88	-2,33
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,01	0,27	0,50
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C en EUR					
Actif net	382 418 167,91	274 558 127,15	258 472 160,10	31 303 694,74	37 643 582,71
Nombre de titres	3 566 395,95381	3 089 559,40805	2 705 774,14054	321 493,20603	383 921,59193
Valeur liquidative unitaire	107,22	88,86	95,52	97,36	98,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,33	-3,47	-1,51	-1,67	-2,10
Capitalisation unitaire sur revenu	0,26	0,34	0,77	1,17	1,64

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Part R-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part R-C : 1 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part R-C : La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de référence Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

Part I-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part I-C : 0,50 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part I-C : La commission de surperformance représentera de 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de référence Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

Part RM-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part RM-C : 0,65 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part RM--C : La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de référence Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

Part M-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part M-C : 0,90 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part M-C : La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de référence Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

Parts « FS-C » :

Au 23/06/2025, le taux max de la part FS-C passe de 0.50% à 0.40% TTC max l'an.

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	Part FS-C: 0,35 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			0,05% TTC maximum l'an (Taux forfaitaire**)
3	Frais indirects maximum (***) (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	Part FS-C : La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de référence Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond.

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC). Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus.

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label Greenfin ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. L'investissement en parts d'OPC est limité à 10% de l'actif net.

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'**Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

- (1) **L'Actif net du Fonds** correspond pour chaque catégorie de part à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants, de la catégorie de part.
- (2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond au Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien www.sienna-gestion.com

(3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de décembre.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	317 010 152,25	363 846 929,65
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	53 508 974,36	310 765 563,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-96 633 859,55	-363 402 409,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 521 671,63	4 346 276,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-6 396 612,52	-6 551 068,30
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 127 915,86	8 004 860,15
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	276 138 242,03	317 010 152,25

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	285 819,00000	29 259 222,64
Parts rachetées durant l'exercice	-473 565,00000	-48 379 331,16
Solde net des souscriptions/rachats	-187 746,00000	-19 120 108,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 283 965,00000	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	25,41000	252 931,04
Parts rachetées durant l'exercice	-3 044,21675	-30 342 592,58
Solde net des souscriptions/rachats	-3 018,80675	-30 089 661,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24,20000	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C		
Parts souscrites durant l'exercice	302,39080	32 230,88
Parts rachetées durant l'exercice	-872,17818	-93 253,05
Solde net des souscriptions/rachats	-569,78738	-61 022,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16,69349	
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,00000	-105,95
Solde net des souscriptions/rachats	-1,00000	-105,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	245 716,15968	23 964 589,80
Parts rachetées durant l'exercice	-183 287,77378	-17 818 576,81
Solde net des souscriptions/rachats	62 428,38590	6 146 012,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	383 921,59193	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C FR001400QKU2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	238 250 119,97	2 283 965,0000 0	104,31
SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C FR0012857167	Capitalisation	Capitalisation	EUR	242 646,08	24,20000	10 026,69
SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C FR001400F4Z7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 786,25	16,69349	107,00
SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C FR001400ED88	Capitalisation	Capitalisation	EUR	107,02	1,00000	107,02
SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C FR0012847325	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 643 582,71	383 921,59193	98,05

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	266 953,12	264 426,26	0,00	2 526,86	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 104,20	0,00	0,00	0,00	1 104,20
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	33 550,91	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		297 977,17	0,00	2 526,86	1 104,20

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	55 341,55	44 386,94	116 939,08	50 285,55
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 104,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 550,91	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 104,20	0,00	0,00	55 341,55	44 386,94	150 489,99	50 285,55

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	264 345,96	2 607,16	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	264 345,96	2 607,16	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	5 835,81
	Dépôts de garantie en espèces	513 575,90
Total des créances		519 411,71
Dettes		
	Rachats à payer	5,11
	Frais de gestion fixe	97 401,52
	Frais de gestion variable	19 923,70
	Autres dettes	7 015,29
Total des dettes		124 345,62
Total des créances et des dettes		395 066,09

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 020 570,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	-67 116,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,03
Frais de gestion variables acquis	73,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 393,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	452,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2,20
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	1,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	216 381,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

(*) Le taux affiché dépasse le taux maximum prévu au prospectus. Cette situation résulte de biais mathématiques liés au paramétrage de l'historique des frais de gestion, provoqués par le faible niveau d'actif net sur cette part.

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 685 856,35
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	7 685 856,35
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 685 856,35

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 225 067,28	2 516 179,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	5 225 067,28	2 516 179,32
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 225 067,28	2 516 179,32

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	4 590 371,48	1 714 327,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 590 371,48	1 714 327,36
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 590 371,48	1 714 327,36
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 590 371,48	1 714 327,36
Total	4 590 371,48	1 714 327,36
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	4 421,20	424 186,49
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 421,20	424 186,49
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 421,20	424 186,49
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 421,20	424 186,49
Total	4 421,20	424 186,49
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	25,59	598,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	25,59	598,55
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	25,59	598,55
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25,59	598,55
Total	25,59	598,55
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,50	0,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,50	0,55
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,50	0,55
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,50	0,55
Total	0,50	0,55
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	630 248,51	377 066,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	630 248,51	377 066,37
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	630 248,51	377 066,37
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	630 248,51	377 066,37
Total	630 248,51	377 066,37
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 931 028,64	364 470,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-5 931 028,64	364 470,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 931 028,64	364 470,63

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 116 110,23	1 424 148,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-5 116 110,23	1 424 148,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 116 110,23	1 424 148,17
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-5 116 110,23	1 424 148,17
Total	-5 116 110,23	1 424 148,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-5 214,01	-519 805,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-5 214,01	-519 805,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-5 214,01	-519 805,59
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-5 214,01	-519 805,59
Total	-5 214,01	-519 805,59
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-38,47	-1 077,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-38,47	-1 077,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-38,47	-1 077,19
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-38,47	-1 077,19
Total	-38,47	-1 077,19
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2,33	-3,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2,33	-3,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2,33	-3,77
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-2,33	-3,77
Total	-2,33	-3,77
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-809 663,60	-538 790,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-809 663,60	-538 790,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-809 663,60	-538 790,99
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-809 663,60	-538 790,99
Total	-809 663,60	-538 790,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			266 953 116,85	96,68
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			266 953 116,85	96,68
Assurance			4 421 169,44	1,60
ASS GENERALI 3.547% 15-01-34	EUR	3 000 000	3 119 295,71	1,13
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	400 000	405 893,54	0,15
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	1 000 000	895 980,19	0,32
Automobiles			3 212 559,97	1,16
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	3 000 000	3 212 559,97	1,16
Banques commerciales			28 531 673,02	10,33
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	1 000 000	1 080 324,14	0,39
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	1 000 000	999 904,74	0,36
BNP PAR 4.25% 13-04-31 EMTN	EUR	2 000 000	2 139 001,44	0,77
EUROF 0.1 05/20/30	EUR	4 000 000	3 573 684,36	1,29
EUROF 0.15 10/10/34	EUR	2 000 000	1 532 504,32	0,55
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	2 000 000	1 956 077,23	0,71
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 031 525,80	0,37
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	EUR	1 750 000	1 931 901,77	0,70
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.625% 22-11-27	EUR	6 000 000	5 828 744,37	2,13
KOMMUNEKREDIT 0.75% 18-05-27	EUR	2 000 000	1 971 562,64	0,71
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-09-31	EUR	2 000 000	1 716 854,75	0,62
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.01% 02-12-27	EUR	5 000 000	4 769 587,46	1,73
Crédit à la consommation			970 951,72	0,35
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	900 000	970 951,72	0,35
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 776 042,02	0,64
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.5% 04-04-28	EUR	1 700 000	1 776 042,02	0,64
Electricité			18 899 424,23	6,84
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	727 528,42	0,26
EDF 4.375% 17-06-36 EMTN	EUR	500 000	526 758,26	0,19
EDF 4.625% 07-05-45 EMTN	EUR	1 900 000	1 903 136,82	0,69
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	1 800 000	1 946 111,76	0,70
EDF 4.75% 17-06-44 EMTN	EUR	1 100 000	1 123 983,01	0,41
LIETUVOS ENERGIJA UAB 1.875% 10-07-28	EUR	4 000 000	3 911 316,65	1,42
LIETUVOS ENERGIJA UAB 2.0% 14-07-27	EUR	4 000 000	3 999 071,79	1,45
RTE EDF TRANSPORT 0.75% 12-01-34	EUR	1 800 000	1 464 097,48	0,53
STATNETT SF 3.5% 08-06-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 028 743,01	0,37
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	1 500 000	1 607 255,15	0,58
VERBUND AG 0.9% 01-04-41	EUR	1 000 000	661 421,88	0,24
Emballage et conditionnement			2 137 184,14	0,77
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.5% 27-07-30	EUR	2 000 000	2 137 184,14	0,77
Equipement et services pour l'énergie			4 440 153,18	1,61
EUROGRID GMBH 1 1.113% 15-05-32	EUR	4 100 000	3 598 370,48	1,31
EUROGRID GMBH 1 3.915% 01-02-34	EUR	800 000	841 782,70	0,30
Finances			1 004 326,85	0,36
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24-11-31	EUR	1 000 000	1 004 326,85	0,36

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI de détail			1 189 147,67	0,43
CARMILA 3.75% 13-01-33 EMTN	EUR	1 200 000	1 189 147,67	0,43
Gestion immobilière et développement			1 591 271,06	0,58
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 591 271,06	0,58
Marchés de capitaux			1 956 485,26	0,71
CPPIB CAPITAL 0.875% 06-02-29	EUR	1 000 000	959 755,24	0,35
GACI FIRST INVESTMENT 3.375% 14-10-32	EUR	1 000 000	996 730,02	0,36
Métaux et minerais			1 029 290,46	0,37
NORSK HYDRO AS 3.75% 17-06-33	EUR	1 000 000	1 029 290,46	0,37
Papier et industrie du bois			2 977 606,31	1,08
UPM KYMMENE OY 2.25% 23-05-29	EUR	3 000 000	2 977 606,31	1,08
Pétrole et gaz			2 218 314,19	0,80
NESTE OYJ 3.875% 16-03-29 EMTN	EUR	2 100 000	2 218 314,19	0,80
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 026 561,75	0,37
STATKRAFT AS 3.375% 22-03-32	EUR	600 000	618 632,68	0,22
STATKRAFT AS 3.75% 22-03-39	EUR	400 000	407 929,07	0,15
Produits chimiques			2 984 603,57	1,08
ARKEMA 3.5% 09-09-33 EMTN	EUR	3 000 000	2 984 603,57	1,08
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 102 340,04	1,12
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	1 500 000	1 559 281,09	0,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08-04-34	EUR	1 500 000	1 543 058,95	0,56
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 698 854,85	1,70
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 06-10-31	EUR	4 700 000	4 698 854,85	1,70
Services aux collectivités			108 904 028,29	39,47
ADIF ALTA VELOCIDAD 0.55% 30-04-30	EUR	2 500 000	2 272 721,52	0,82
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	500 000	360 357,53	0,13
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 04-09-34	EUR	1 000 000	979 598,90	0,35
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	1 300 000	1 164 645,12	0,42
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	100 000	87 135,05	0,03
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.83% 02-07-31	EUR	2 000 000	1 764 957,31	0,64
COMUNIDAD MADRID 0.827% 30-07-27	EUR	6 000 000	5 899 861,74	2,14
ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	EUR	4 200 000	4 089 067,39	1,48
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	EUR	1 000 000	1 014 706,37	0,37
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	4 800 000	3 554 897,28	1,29
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	25 000 000	25 440 276,98	9,23
EUROPEAN UNION 3.25% 04-02-50	EUR	3 000 000	2 765 277,98	1,00
EWE AG 0.25% 08-06-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 133 068,53	0,41
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 25-07-38	EUR	2 600 000	2 526 856,12	0,92
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	5 000 000	2 693 592,02	0,98
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	10 000 000	7 897 371,78	2,86
HERA 0.875% 05-07-27 EMTN	EUR	3 060 000	3 002 094,94	1,09
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 13-09-27	EUR	3 000 000	2 957 009,96	1,07
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.247% PERP	EUR	1 400 000	1 454 033,49	0,53
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	2 000 000	1 906 965,66	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	5 000 000	3 301 411,89	1,20
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	10 500 000	11 104 579,41	4,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	7 000 000	4 856 047,81	1,76
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	EUR	100 000	89 704,67	0,03
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 25-11-31	EUR	1 000 000	851 812,56	0,31
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22-10-28	EUR	4 900 000	4 724 812,41	1,71
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 25-05-34	EUR	1 000 000	838 240,57	0,30
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	11 000 000	7 336 822,44	2,66
VILLE DE PARIS 1.75% 25-05-31	EUR	3 000 000	2 836 100,86	1,03
Services aux entreprises			7 371 560,37	2,67
AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGE 0.651% 07-07-32	EUR	7 000 000	5 917 328,77	2,14
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 454 231,60	0,53
Services aux professionnels			6 321 951,10	2,29
AQUAFIN NV 0.875% 10-06-30	EUR	7 000 000	6 321 951,10	2,29
Services de télécommunication diversifiés			3 781 418,88	1,37
NBN 4.375% 15-03-33 EMTN	EUR	2 500 000	2 744 212,18	0,99
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 037 206,70	0,38
Services financiers diversifiés			24 940 289,94	9,03
ENBW INTL FINANCE 3.75% 20-11-35	EUR	1 500 000	1 504 075,70	0,54
ENBW INTL FINANCE 4.3% 23-05-34	EUR	2 000 000	2 157 160,08	0,78
NTT FINANCE 0.399% 13-12-28	EUR	2 000 000	1 869 801,73	0,68
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 0.375% 06-02-28	EUR	6 000 000	5 755 287,50	2,08
SUEZ SACA 5.0% 03-11-32 EMTN	EUR	2 000 000	2 171 008,02	0,79
TENNET HOLDING BV 1.75% 04-06-27	EUR	500 000	501 513,18	0,18
TENNET HOLDING BV 4.75% 28-10-42	EUR	4 000 000	4 335 286,62	1,57
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 3.5% 27-02-33	EUR	2 000 000	2 045 057,49	0,74
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 3.75% 23-05-34	EUR	2 000 000	2 037 647,07	0,74
VOLKSWAGEN BANK 3.5% 19-06-31	EUR	1 500 000	1 525 637,54	0,55
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.875% 10-09-30	EUR	1 000 000	1 037 815,01	0,38
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			8 613 229,82	3,12
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	1 600 000	1 727 115,57	0,63
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	2 500 000	2 305 082,63	0,83
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	EUR	3 000 000	3 040 621,70	1,10
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	1 500 000	1 540 409,92	0,56
Transport maritime			4 545 268,36	1,65
AP MOELLER MAERSK AS 0.75% 25-11-31	EUR	4 000 000	3 482 847,65	1,27
AP MOELLER MAERSK AS 4.125% 05-03-36	EUR	1 000 000	1 062 420,71	0,38
Transport routier et ferroviaire			14 307 410,36	5,18
RATP 0.35% 20-06-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 769 716,33	1,00
RESFER 0 7/8 01/22/29	EUR	4 000 000	3 820 050,49	1,38
SNCF RESEAU 1.875% 30-03-34	EUR	2 000 000	1 784 951,81	0,65
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25-05-34	EUR	6 000 000	5 932 691,73	2,15
TITRES D'OPC			7 685 856,35	2,78
OPCVM			7 685 856,35	2,78
Gestion collective			7 685 856,35	2,78
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	74 172,43831	7 685 856,35	2,78
Total			274 638 973,20	99,46

E1. Inventaire des éléments de bilan

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	263	0,00	-297 190,00	33 550 910,00
Sous-total 1.		0,00	-297 190,00	33 550 910,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-297 190,00	33 550 910,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	274 638 973,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-297 190,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 920 804,45
Autres passifs (-)	-124 345,62
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	276 138 242,03

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES FS-C	EUR	2 283 965,00000	104,31
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C	EUR	24,20000	10 026,69
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES M-C	EUR	16,69349	107,00
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C	EUR	1,00000	107,02
Part SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C	EUR	383 921,59193	98,05

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part I-C - FR0012857167)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 19/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

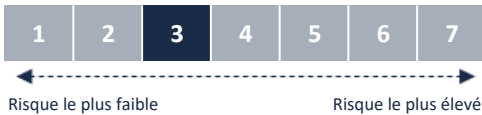
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 890,00 €	6 920,00 €
	Rendement annuel moyen	-21,10%	-5,12%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 300,00 €	8 710,00 €
	Rendement annuel moyen	-17,00%	-1,95%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 140,00 €	9 730,00 €
	Rendement annuel moyen	1,40%	-0,39%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 060,00 €	12 500,00 €
	Rendement annuel moyen	10,60%	3,24%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 31/01/2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	58,00 €	401,84 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,58%	0,58%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,19% avant déduction des coûts et de -0,39% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	42,60 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7,23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,08% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	8,17 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part RM-C - FR0012847325)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 19/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

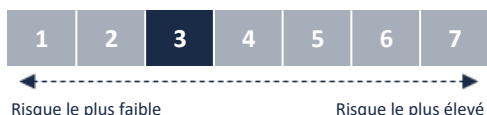
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 810,00 €	6 850,00 €
	Rendement annuel moyen	-21,90%	-5,26%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 200,00 €	8 490,00 €
	Rendement annuel moyen	-18,00%	-2,31%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010,00 €	9 480,00 €
	Rendement annuel moyen	0,10%	-0,76%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 930,00 €	12 170,00 €
	Rendement annuel moyen	9,30%	2,85%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/05/2018 et le 28/05/2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	175,86 €	621,57 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,76%	0,90%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,14% avant déduction des coûts et de -0,76% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	64,75 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6,99 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,04% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4,13 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part R-C - FR001400ED88)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 19/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

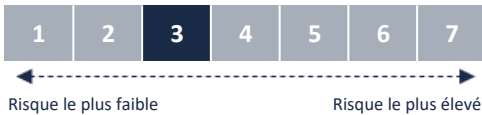
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 930,00 €	7 110,00 €
	Rendement annuel moyen	-20,70%	-4,76%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 070,00 €	7 950,00 €
	Rendement annuel moyen	-19,30%	-3,22%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 850,00 €	8 910,00 €
	Rendement annuel moyen	-1,50%	-1,64%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 750,00 €	11 520,00 €
	Rendement annuel moyen	7,50%	2,04%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2018 et le 28/06/2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	338,63 €	1 121,50 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,39%	1,68%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04% avant déduction des coûts et de -1,64% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	129,36 €
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,84 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,04% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,43 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part MC - FR001400F4Z7)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 19/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

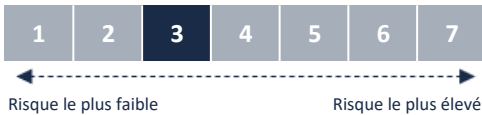
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 010,00 €	7 160,00 €
	Rendement annuel moyen	-19,90%	-4,66%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 180,00 €	8 350,00 €
	Rendement annuel moyen	-18,20%	-2,54%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990,00 €	9 320,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,10%	-1,00%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 900,00 €	11 970,00 €
	Rendement annuel moyen	9,00%	2,60%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 31/01/2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	196,65 €	756,90 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,97%	1,11%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,11% avant déduction des coûts et de -1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	89,40 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7,23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,00% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,03 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part FS-C - FR001400QKU2)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 19/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus

Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).

Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

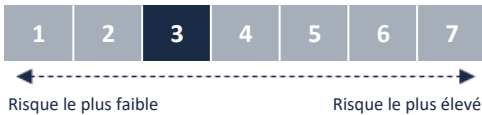
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 080,00 €	7 130,00 €
	Rendement annuel moyen	-19,20%	-4,72%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 290,00 €	8 640,00 €
	Rendement annuel moyen	-17,10%	-2,07%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 130,00 €	9 660,00 €
	Rendement annuel moyen	1,30%	-0,49%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 050,00 €	12 410,00 €
	Rendement annuel moyen	10,50%	3,13%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 31/01/2025

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2013 et le 31/12/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	68,30 €	471,24 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,68%	0,68%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,19% avant déduction des coûts et de -0,49% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	51,40 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9,70 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,07% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	7,20 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

SIENNA OBLIGATIONS VERTES I-C

Reporting au 31/12/2025



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations de la zone euro, le fonds participe au financement de projets de transition énergétique. Le fonds est composé d'un minimum de 83,5% d'Obligations Vertes répondant aux critères du label Greenfin. La sélection et le suivi des titres tiennent compte de la traçabilité et de la mesure de l'impact positif des projets financés.

(1) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable

VUE D'ENSEMBLE

Données AMF :

- **Forme juridique** : FCP
- **Classification** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Article SFDR (1)** : 9
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FR0012857167
- **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** : 0,43%
- **Coûts de transaction** : 0,07%
- **Affectation des résultats** : Capitalisation

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)

- 100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Indicateur de risque (SRI) (2) :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Durée de placement : > 7 ans

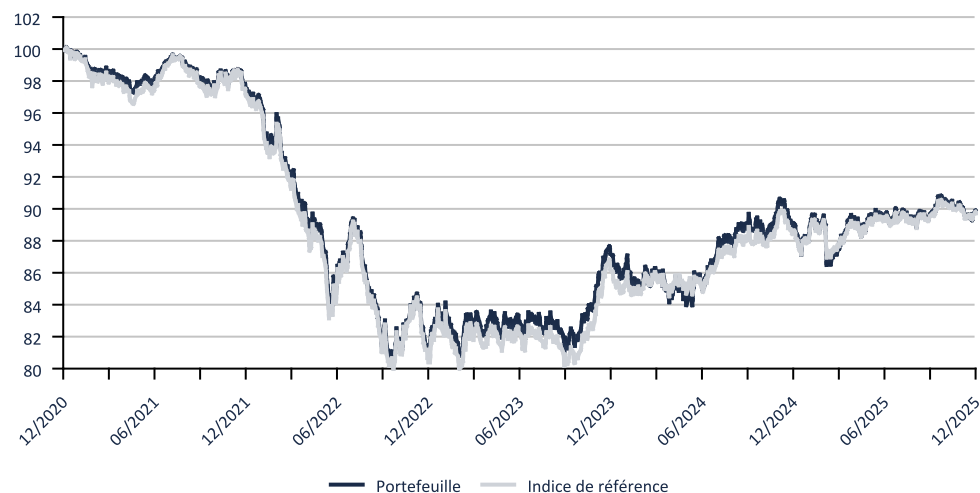
Chiffres du mois :

- **Valeur liquidative de la part** : 10 026,690 €
- **Actif net du portefeuille** : 276,14 M€

(2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Performances et allocation du portefeuille

ÉVOLUTION DE LA VL ET DU BENCHMARK (BASE 100)

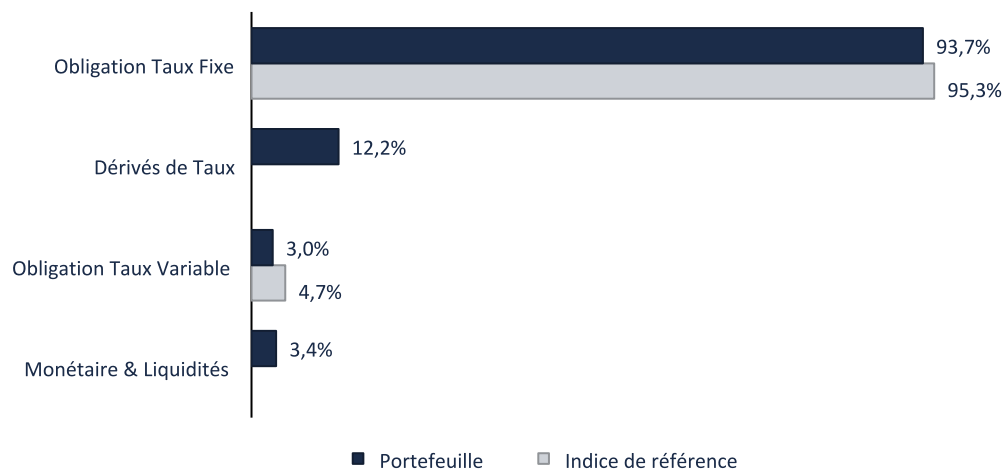


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-0,59	0,85	0,85	10,95	-10,13	1,33
Index de référence	-0,50	1,23	1,23	11,58	-10,21	3,42
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille			0,85	3,52	-2,11	0,13
Index de référence			1,23	3,72	-2,13	0,34
Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	0,85	2,14	7,71	-16,97	-2,44	3,39
Index de référence	1,23	2,83	7,19	-17,17	-2,85	4,05

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	4,54	5,55	5,46
Index de référence (en %)	3,58	5,02	5,36
Tracking error annualisé (en %)	1,06	1,34	1,49
Bêta	1,26	1,08	0,98
Perte maximum (en %)	2,88	0,15	19,45
Alpha annualisé (en %)	-0,68	-0,46	-0,02
Ratio de Sharpe	-0,31	0,08	-0,71
Ratio d'information	-0,36	-0,15	0,01

Analyse de la performance

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA SURPERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
AQUFIN 0.875% 06/30	0,03%	EURO-BUND 03/26 EUREX	-0,08%
MADRID 0.827% 07/27	0,01%	SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	-0,02%
PLD 0.375% 02/28	0,01%	TENNNL 4.75% 10/42 EMTN	-0,01%
LIEENE 2% 14/07/27	0,01%	OAT IE 0.1% 07/38 OATE	-0,01%
UPMFH 0.125% 11/28 EMTN	0,01%	SPAIN 1% 07/42	-0,01%

ATTRIBUTION DE PERFORMANCE SUR LE MOIS

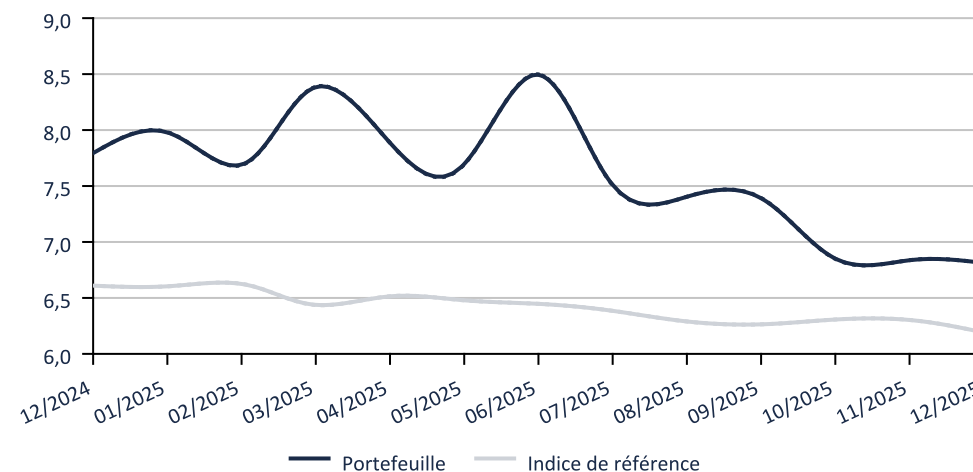
	Portefeuille			Indice de référence			Contrib Surperf.
	Poids	Perf	Contrib	Poids	Perf	Contrib	
Obligations	109,89%	-0,48%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	0,02%
Oblig. Taux Fixe	94,03%	-0,40%	-0,38%	95,29%	-0,52%	-0,50%	0,12%
Fonds D'Etat	16,35%	-1,20%	-0,20%	22,86%	-1,10%	-0,25%	0,02%
Supra-National	13,65%	-0,49%	-0,03%	11,70%	-0,81%	-0,10%	0,04%
Obligation Foncière	0,00%	0,00%	0,00%	4,29%	-0,25%	-0,01%	-0,01%
Secteur Public et Semi Public	18,00%	-0,27%	-0,05%	17,63%	-0,41%	-0,07%	0,03%
Secteur Privé Corporate	32,49%	-0,22%	-0,08%	19,46%	-0,23%	-0,04%	0,04%
Secteur Privé Financier	13,13%	-0,03%	-0,02%	18,61%	-0,13%	-0,02%	0,01%
Obligations sécurisées	0,42%	-0,84%	-0,01%	0,74%	-0,22%	0,00%	0,00%
Oblig. Taux Variable	3,68%	-0,20%	-0,02%	4,71%	0,04%	0,00%	-0,01%
Secteur Privé Corporate	1,11%	0,35%	0,00%	0,78%	0,19%	0,00%	0,00%
Secteur Privé Financier	2,57%	-0,32%	-0,02%	3,93%	0,01%	0,00%	-0,02%
Autres	12,18%	-1,25%	-0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,09%
Monétaires	1,39%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Liquidité	-11,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,06%
Total	100,00%	-0,55%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	-0,05%

Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

INDICATEURS DU MOIS

Indicateur	Portefeuille	Indice de référence
Sensibilité	6,821	6,200
Rendement à maturité	3,071%	3,141%
Spread moyen (en pb)	47,442	
Notation moyenne	IGA+	

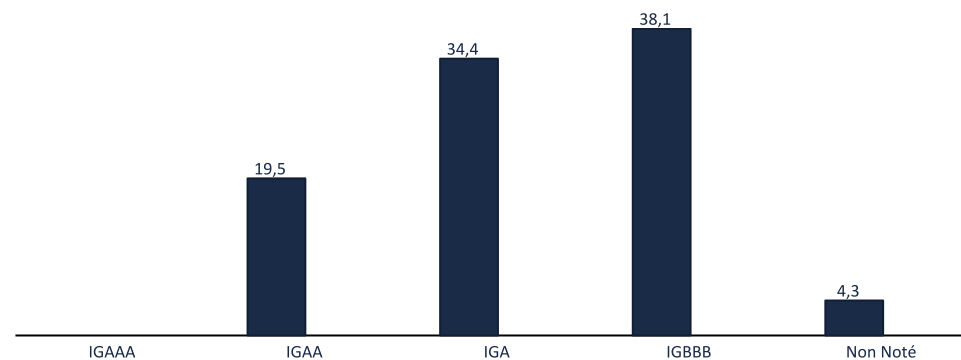
ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

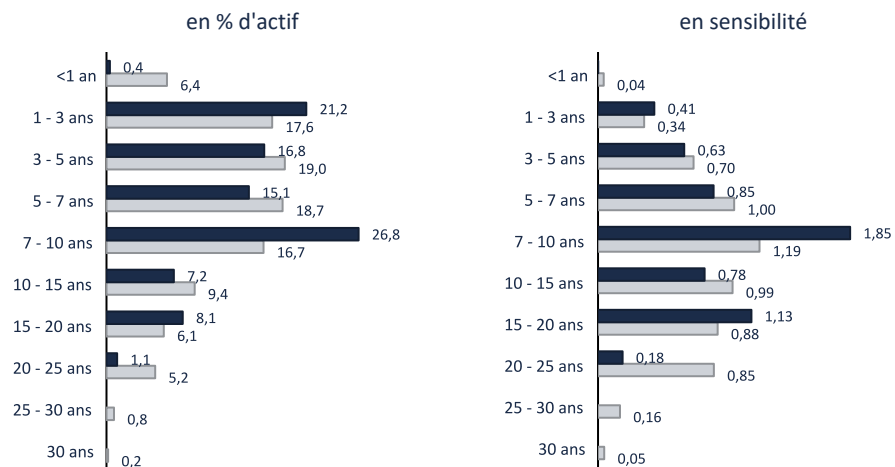
Valeurs	Poids	Secteur
EU 2.75% 02/33 UFA	9,21%	Gouvernement
BTPS 4% 04/35 13Y	4,02%	Gouvernement
OAT 1.75% 06/39	2,86%	Gouvernement
SPAIN 1% 07/42	2,66%	Gouvernement
AQUFIN 0.875% 06/30	2,29%	Industrie
SNCF 3.125% 05/34 EMTN	2,15%	Gouvernement
SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	2,14%	Gouvernement
MADRID 0.827% 07/27	2,14%	Gouvernement
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	2,11%	Gouvernement
PLD 0.375% 02/28	2,08%	Financières

RÉPARTITION PAR NOTATION LONG TERME (EN % D'ACTIF)

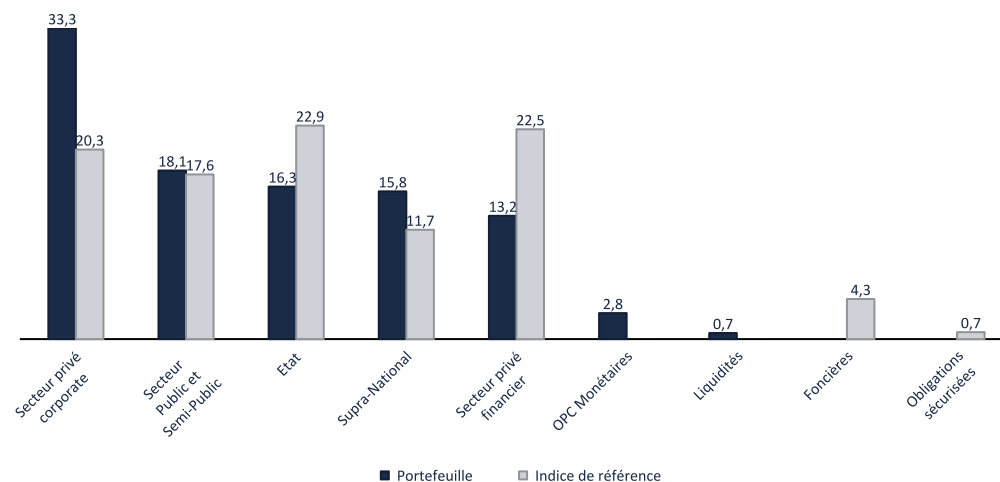


Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

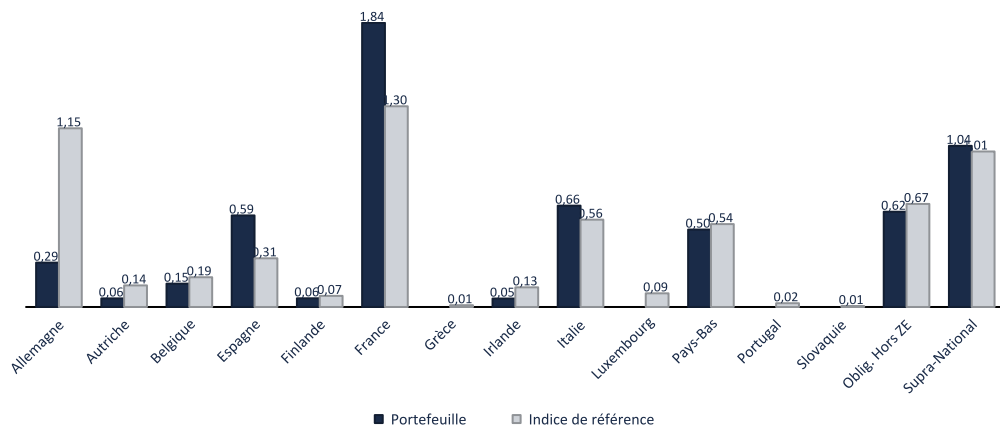
RÉPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITÉ



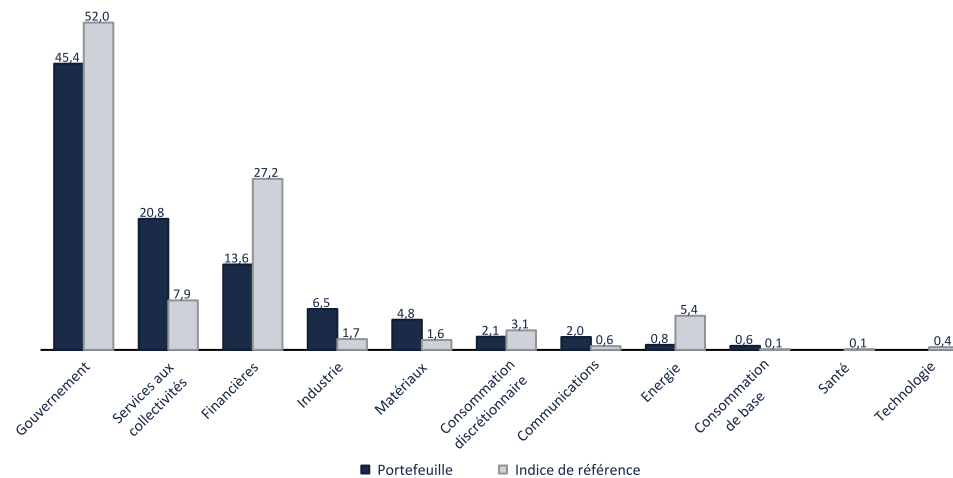
RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR (EN % D'ACTIF)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE HORS OPC (EN SENSIBILITÉ)



RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN % D'ACTIF)

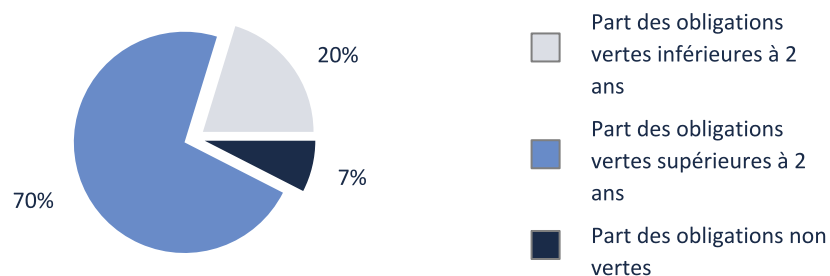


Analyse Extra-Financière

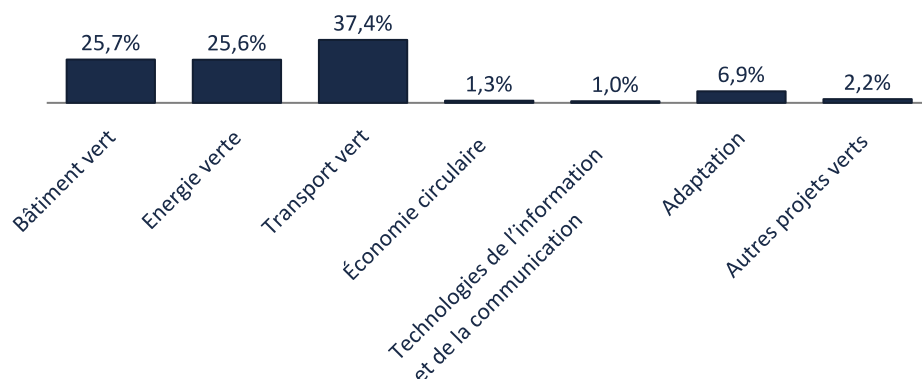
	Résultat en TCO2/M€ investis
Émissions induites	75,19
Émissions évitées	-667,49
Émissions nettes évitées*	-592,3

* Équivalent à 338 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.
Taux de couverture 80.92%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN % ACTIF DU FONDS

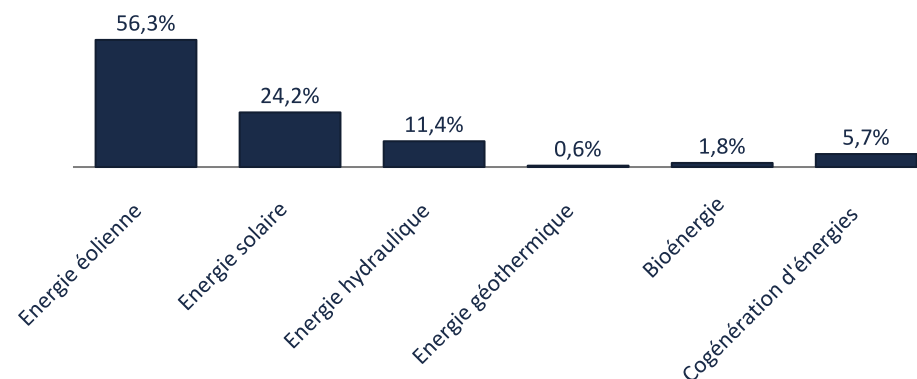


RÉPARTITION DES PROJETS VERTS FINANCÉS



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 78.32% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉNERGIE FINANCÉE



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 25.6% de la partie obligations vertes.



Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date de création : 27/10/2015

Fonds multi-parts : OUI

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Société de gestion :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75009 Paris
www.sienna-gestion.com

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

SIENNA OBLIGATIONS VERTES RM-C

Reporting au 31/12/2025



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations de la zone euro, le fonds participe au financement de projets de transition énergétique. Le fonds est composé d'un minimum de 83,5% d'Obligations Vertes répondant aux critères du label Greenfin. La sélection et le suivi des titres tiennent compte de la traçabilité et de la mesure de l'impact positif des projets financés.

(1) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable

VUE D'ENSEMBLE

Données AMF :

- **Forme juridique** : FCP
- **Classification** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Article SFDR (1)** : 9
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FR0012847325
- **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** : 0,65%
- **Coûts de transaction** : 0,07%
- **Affectation des résultats** : Capitalisation

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)

- 100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Indicateur de risque (SRI) (2) :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Durée de placement : > 7 ans

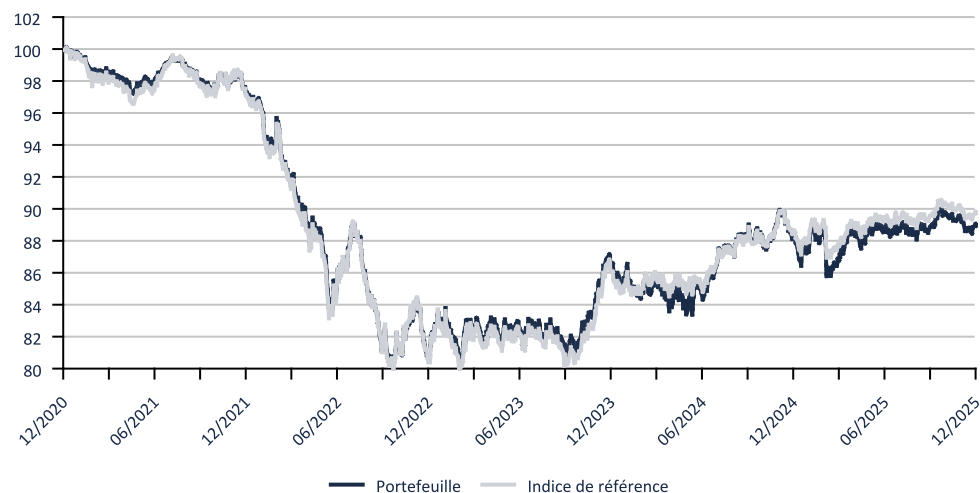
Chiffres du mois :

- **Valeur liquidative de la part** : 98,050 €
- **Actif net du portefeuille** : 276,14 M€

(2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Performances et allocation du portefeuille

ÉVOLUTION DE LA VL ET DU BENCHMARK (BASE 100)

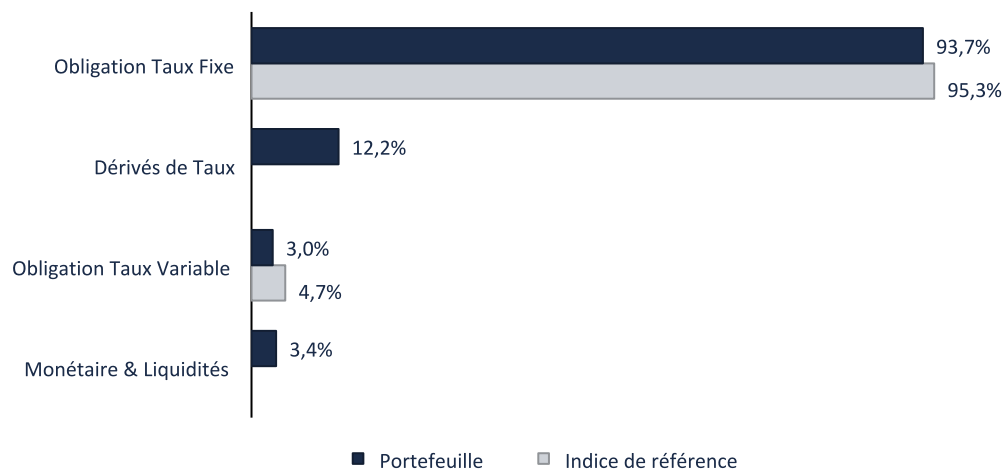


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-0,60	0,71	0,71	10,34	-10,96	-0,86
Indice de référence	-0,50	1,23	1,23	11,58	-10,21	3,42
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille			0,71	3,33	-2,30	-0,09
Indice de référence			1,23	3,72	-2,13	0,34
Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	0,71	1,93	7,49	-17,12	-2,63	3,13
Indice de référence	1,23	2,83	7,19	-17,17	-2,85	4,05

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	4,54	5,55	5,46
Indice de référence (en %)	3,58	5,02	5,36
Tracking error annualisé (en %)	1,07	1,33	1,52
Bêta	1,26	1,08	0,98
Perte maximum (en %)	2,90	0,18	19,75
Alpha annualisé (en %)	-0,82	-0,64	-0,21
Ratio de Sharpe	-0,34	0,04	-0,74
Ratio d'information	-0,49	-0,29	-0,11

Analyse de la performance

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA SURPERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
AQUFIN 0.875% 06/30	0,03%	EURO-BUND 03/26 EUREX	-0,08%
MADRID 0.827% 07/27	0,01%	SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	-0,02%
PLD 0.375% 02/28	0,01%	TENNNL 4.75% 10/42 EMTN	-0,01%
LIEENE 2% 14/07/27	0,01%	OAT IE 0.1% 07/38 OATE	-0,01%
UPMFH 0.125% 11/28 EMTN	0,01%	SPAIN 1% 07/42	-0,01%

ATTRIBUTION DE PERFORMANCE SUR LE MOIS

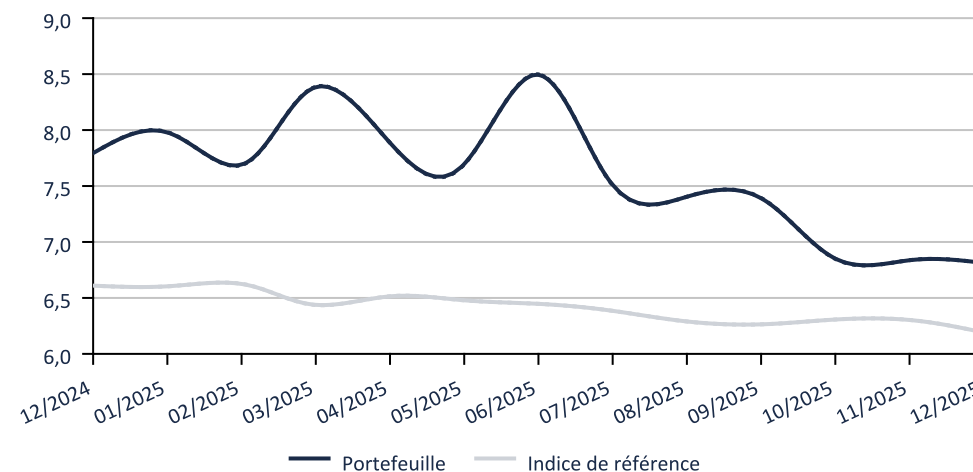
	Portefeuille			Indice de référence			Contrib Surperf.
	Poids	Perf	Contrib	Poids	Perf	Contrib	
Obligations	109,89%	-0,48%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	0,02%
Oblig. Taux Fixe	94,03%	-0,40%	-0,38%	95,29%	-0,52%	-0,50%	0,12%
Fonds D'Etat	16,35%	-1,20%	-0,20%	22,86%	-1,10%	-0,25%	0,02%
Supra-National	13,65%	-0,49%	-0,03%	11,70%	-0,81%	-0,10%	0,04%
Obligation Foncière	0,00%	0,00%	0,00%	4,29%	-0,25%	-0,01%	-0,01%
Secteur Public et Semi Public	18,00%	-0,27%	-0,05%	17,63%	-0,41%	-0,07%	0,03%
Secteur Privé Corporate	32,49%	-0,22%	-0,08%	19,46%	-0,23%	-0,04%	0,04%
Secteur Privé Financier	13,13%	-0,03%	-0,02%	18,61%	-0,13%	-0,02%	0,01%
Obligations sécurisées	0,42%	-0,84%	-0,01%	0,74%	-0,22%	0,00%	0,00%
Oblig. Taux Variable	3,68%	-0,20%	-0,02%	4,71%	0,04%	0,00%	-0,01%
Secteur Privé Corporate	1,11%	0,35%	0,00%	0,78%	0,19%	0,00%	0,00%
Secteur Privé Financier	2,57%	-0,32%	-0,02%	3,93%	0,01%	0,00%	-0,02%
Autres	12,18%	-1,25%	-0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,09%
Monétaires	1,39%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Liquidité	-11,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,06%
Total	100,00%	-0,55%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	-0,05%

Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

INDICATEURS DU MOIS

Indicateur	Portefeuille	Indice de référence
Sensibilité	6,821	6,200
Rendement à maturité	3,071%	3,141%
Spread moyen (en pb)	47,442	
Notation moyenne	IGA+	

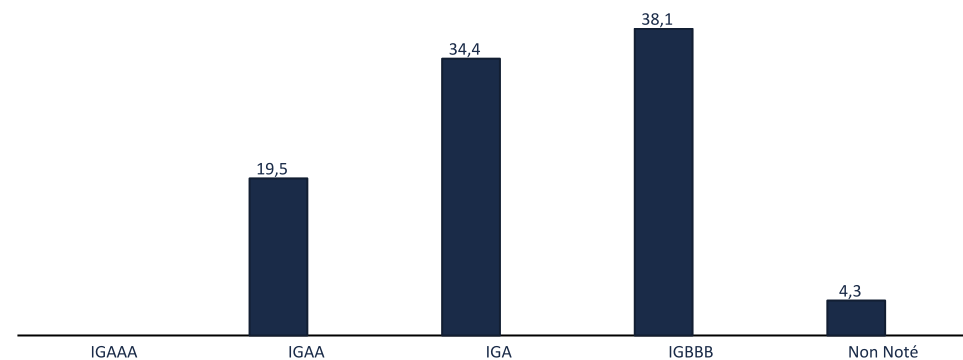
ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

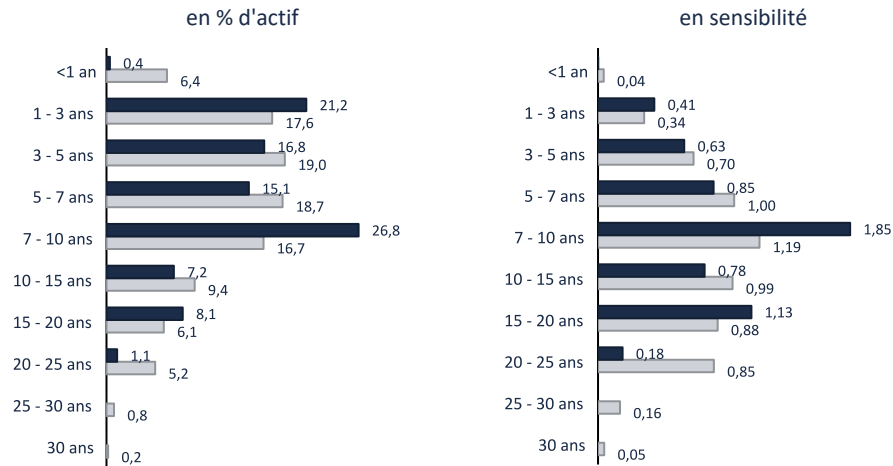
Valeurs	Poids	Secteur
EU 2.75% 02/33 UFA	9,21%	Gouvernement
BTPS 4% 04/35 13Y	4,02%	Gouvernement
OAT 1.75% 06/39	2,86%	Gouvernement
SPAIN 1% 07/42	2,66%	Gouvernement
AQUFIN 0.875% 06/30	2,29%	Industrie
SNCF 3.125% 05/34 EMTN	2,15%	Gouvernement
SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	2,14%	Gouvernement
MADRID 0.827% 07/27	2,14%	Gouvernement
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	2,11%	Gouvernement
PLD 0.375% 02/28	2,08%	Financières

RÉPARTITION PAR NOTATION LONG TERME (EN % D'ACTIF)

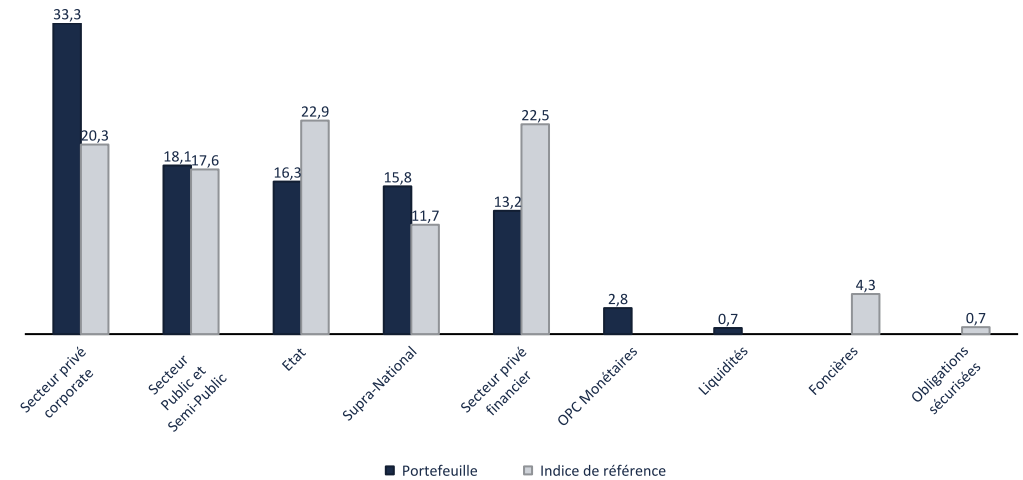


Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

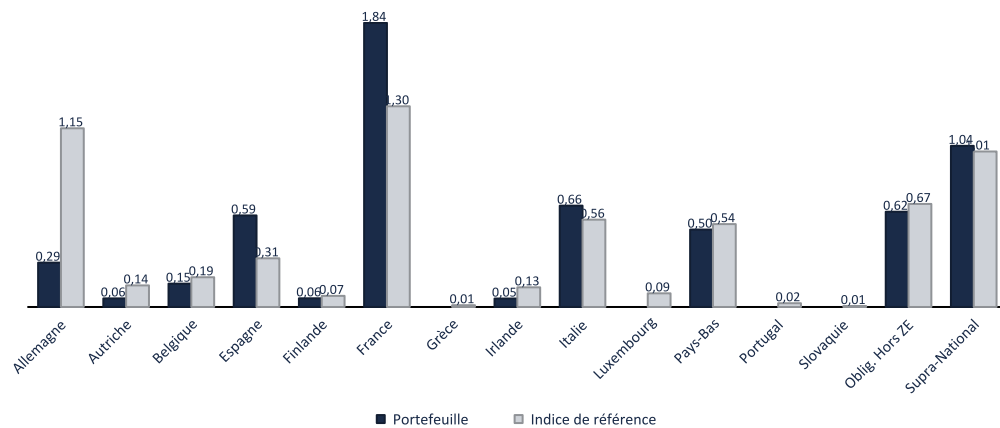
RÉPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITÉ



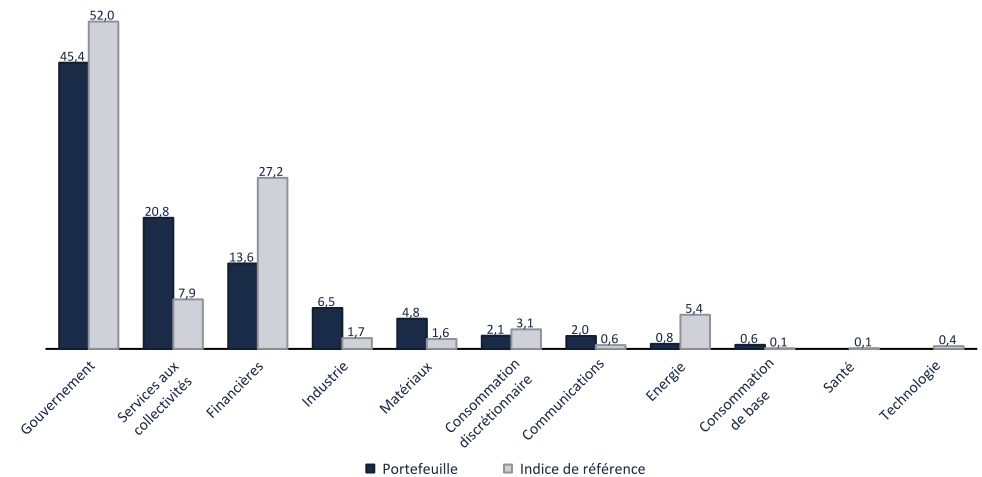
RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR (EN % D'ACTIF)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE HORS OPC (EN SENSIBILITÉ)



RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN % D'ACTIF)

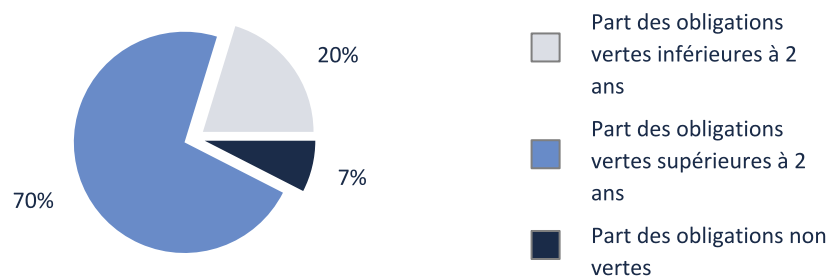


Analyse Extra-Financière

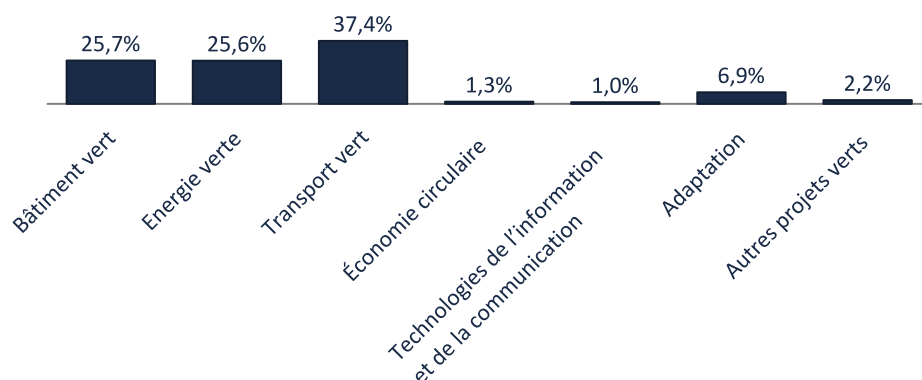
	Résultat en TCO2/M€ investis
Émissions induites	75,19
Émissions évitées	-667,49
Émissions nettes évitées*	-592,3

* Équivalent à 338 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.
Taux de couverture 80.92%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN % ACTIF DU FONDS

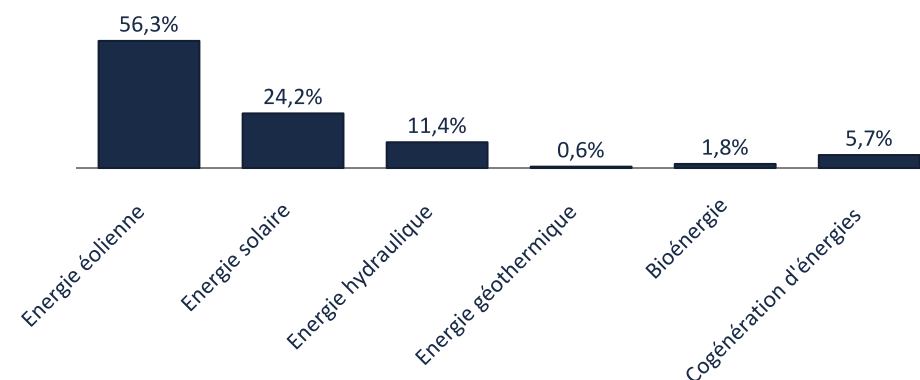


RÉPARTITION DES PROJETS VERTS FINANÇÉS



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 78.32% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉNERGIE FINANÇÉE



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 25.6% de la partie obligations vertes.



Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date de création : 27/10/2015

Fonds multi-parts : OUI

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Société de gestion :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75009 Paris
www.sienna-gestion.com

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

SIENNA OBLIGATIONS VERTES R-C

Reporting au 31/12/2025



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations de la zone euro, le fonds participe au financement de projets de transition énergétique. Le fonds est composé d'un minimum de 83,5% d'Obligations Vertes répondant aux critères du label Greenfin. La sélection et le suivi des titres tiennent compte de la traçabilité et de la mesure de l'impact positif des projets financés.

(1) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable

VUE D'ENSEMBLE

Données AMF :

- **Forme juridique** : FCP
- **Classification** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Article SFDR (1)** : 9
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FR001400ED88
- **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** : 1,32%
- **Coûts de transaction** : 0,07%
- **Affectation des résultats** : Capitalisation

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)

- 100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Indicateur de risque (SRI) (2) :



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

Durée de placement : > 7 ans

Chiffres du mois :

- **Valeur liquidative de la part** : 107,020 €
- **Actif net du portefeuille** : 276,14 M€

(2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Performances et allocation du portefeuille

ÉVOLUTION DE LA VL ET DU BENCHMARK (BASE 100)

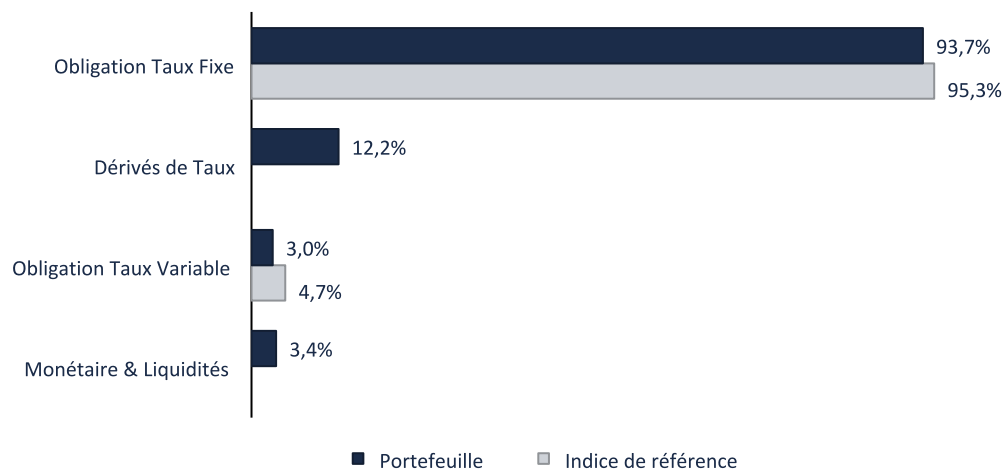


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	-0,60	0,17	0,17
Indice de référence	-0,50	1,23	1,23
Performances annualisées (en %)			1 an
Portefeuille			0,17
Indice de référence			1,23
Performances annuelles (en %)		2025	2024
Portefeuille		0,17	1,40
Indice de référence		1,23	2,83

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS DE RISQUE

Indicateur	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	4,55
Indice de référence (en %)	3,58
Tracking error annualisé (en %)	1,07
Bêta	1,26
Perte maximum (en %)	3,06
Alpha annualisé (en %)	-1,36
Ratio de Sharpe	-0,46
Ratio d'information	-1,00

Analyse de la performance

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA SURPERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
AQUFIN 0.875% 06/30	0,03%	EURO-BUND 03/26 EUREX	-0,08%
MADRID 0.827% 07/27	0,01%	SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	-0,02%
PLD 0.375% 02/28	0,01%	TENNNL 4.75% 10/42 EMTN	-0,01%
LIEENE 2% 14/07/27	0,01%	OAT IE 0.1% 07/38 OATE	-0,01%
UPMFH 0.125% 11/28 EMTN	0,01%	SPAIN 1% 07/42	-0,01%

ATTRIBUTION DE PERFORMANCE SUR LE MOIS

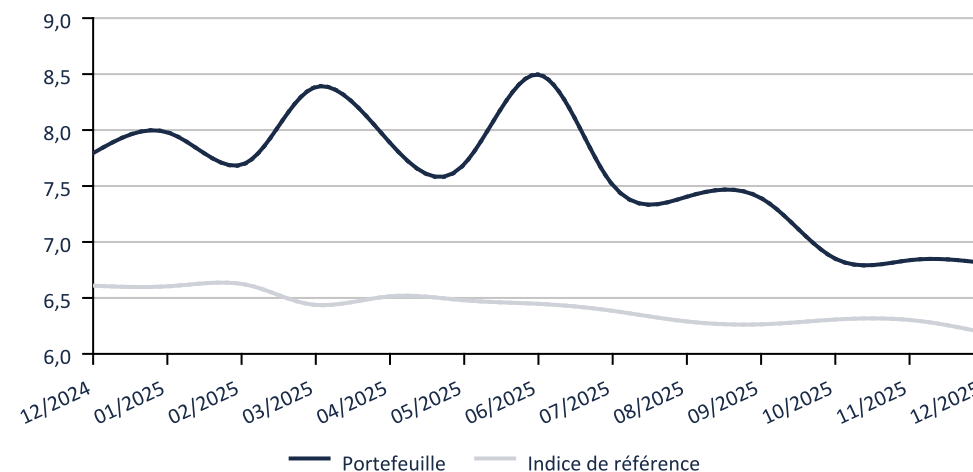
	Portefeuille			Indice de référence			Contrib Surperf.
	Poids	Perf	Contrib	Poids	Perf	Contrib	
Obligations	109,89%	-0,48%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	0,02%
Oblig. Taux Fixe	94,03%	-0,40%	-0,38%	95,29%	-0,52%	-0,50%	0,12%
Fonds D'Etat	16,35%	-1,20%	-0,20%	22,86%	-1,10%	-0,25%	0,02%
Supra-National	13,65%	-0,49%	-0,03%	11,70%	-0,81%	-0,10%	0,04%
Obligation Foncière	0,00%	0,00%	0,00%	4,29%	-0,25%	-0,01%	-0,01%
Secteur Public et Semi Public	18,00%	-0,27%	-0,05%	17,63%	-0,41%	-0,07%	0,03%
Secteur Privé Corporate	32,49%	-0,22%	-0,08%	19,46%	-0,23%	-0,04%	0,04%
Secteur Privé Financier	13,13%	-0,03%	-0,02%	18,61%	-0,13%	-0,02%	0,01%
Obligations sécurisées	0,42%	-0,84%	-0,01%	0,74%	-0,22%	0,00%	0,00%
Oblig. Taux Variable	3,68%	-0,20%	-0,02%	4,71%	0,04%	0,00%	-0,01%
Secteur Privé Corporate	1,11%	0,35%	0,00%	0,78%	0,19%	0,00%	0,00%
Secteur Privé Financier	2,57%	-0,32%	-0,02%	3,93%	0,01%	0,00%	-0,02%
Autres	12,18%	-1,25%	-0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,09%
Monétaires	1,39%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Liquidité	-11,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,06%
Total	100,00%	-0,55%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	-0,05%

Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

INDICATEURS DU MOIS

Indicateur	Portefeuille	Indice de référence
Sensibilité	6,821	6,200
Rendement à maturité	3,071%	3,141%
Spread moyen (en pb)	47,442	
Notation moyenne	IGA+	

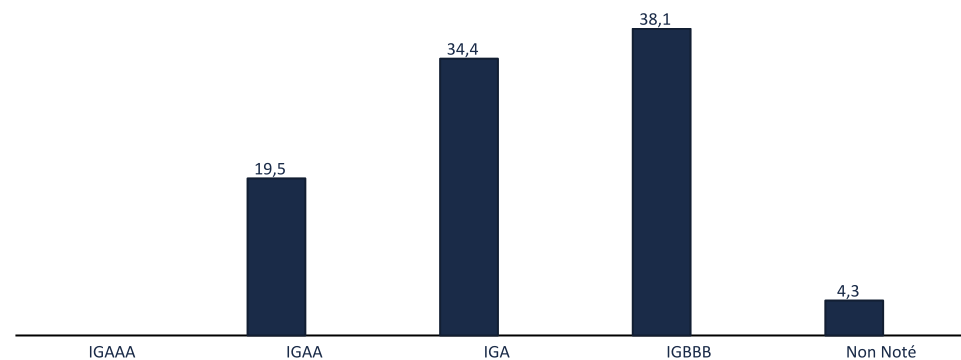
ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

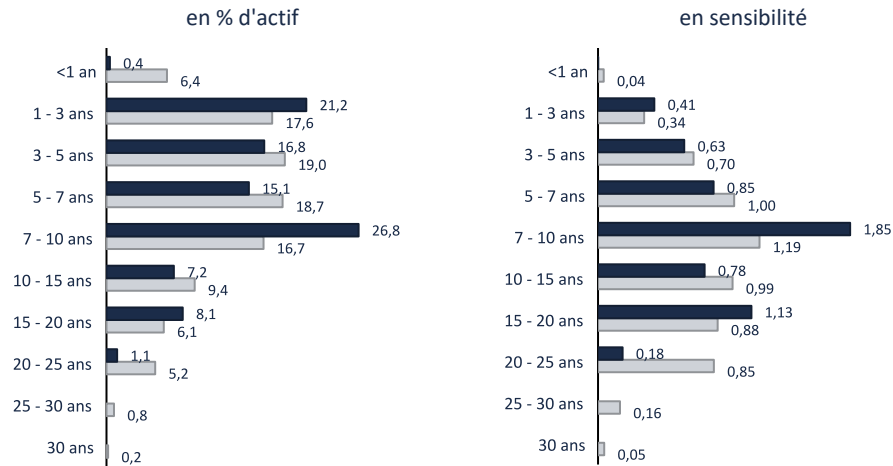
Valeurs	Poids	Secteur
EU 2.75% 02/33 UFA	9,21%	Gouvernement
BTPS 4% 04/35 13Y	4,02%	Gouvernement
OAT 1.75% 06/39	2,86%	Gouvernement
SPAIN 1% 07/42	2,66%	Gouvernement
AQUFIN 0.875% 06/30	2,29%	Industrie
SNCF 3.125% 05/34 EMTN	2,15%	Gouvernement
SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	2,14%	Gouvernement
MADRID 0.827% 07/27	2,14%	Gouvernement
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	2,11%	Gouvernement
PLD 0.375% 02/28	2,08%	Financières

RÉPARTITION PAR NOTATION LONG TERME (EN % D'ACTIF)

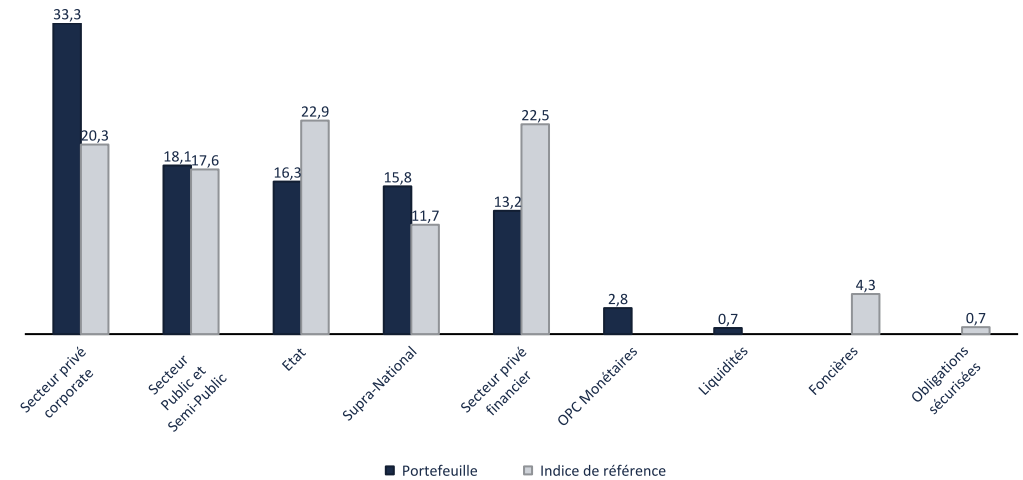


Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

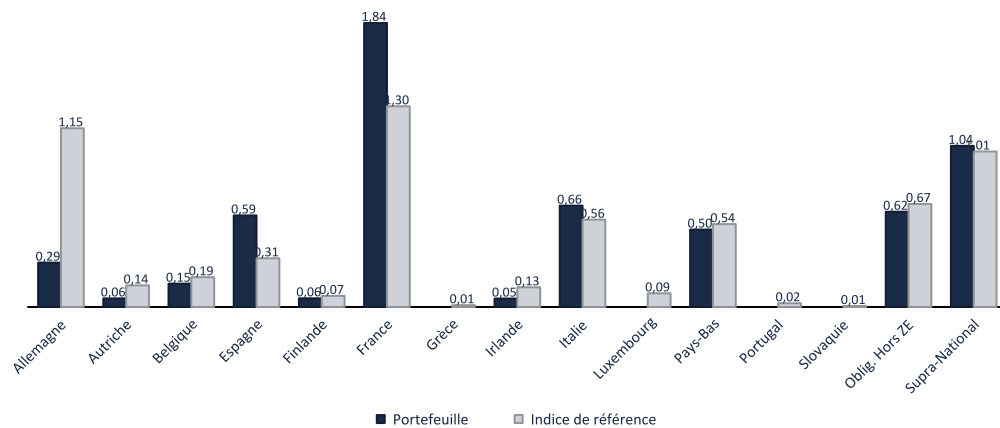
RÉPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITÉ



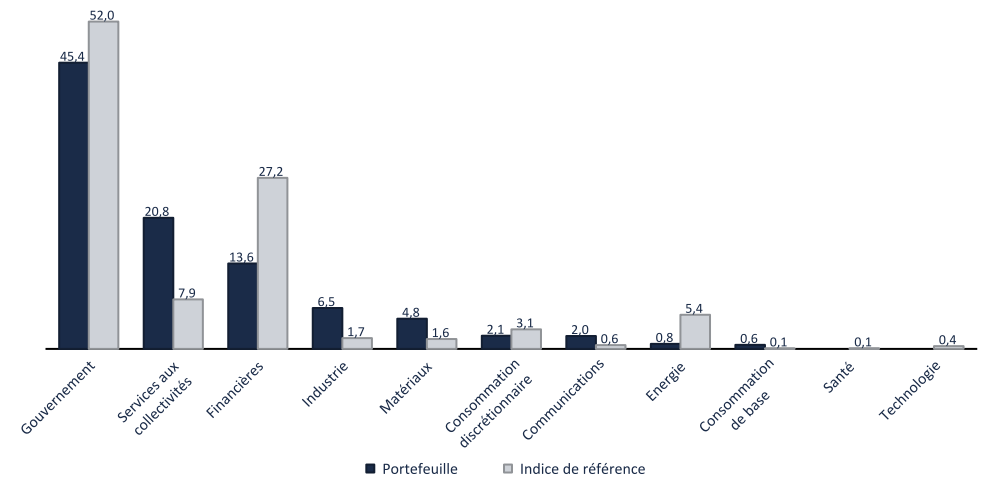
RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR (EN % D'ACTIF)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE HORS OPC (EN SENSIBILITÉ)



RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN % D'ACTIF)

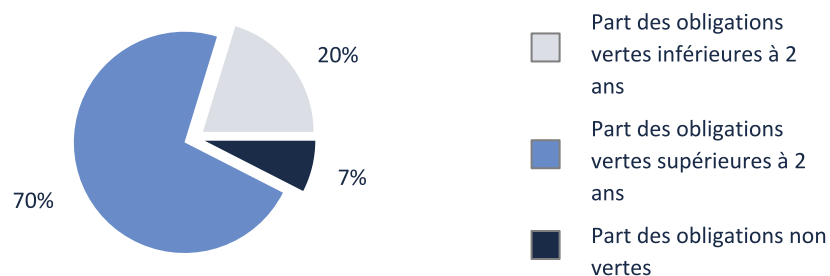


Analyse Extra-Financière

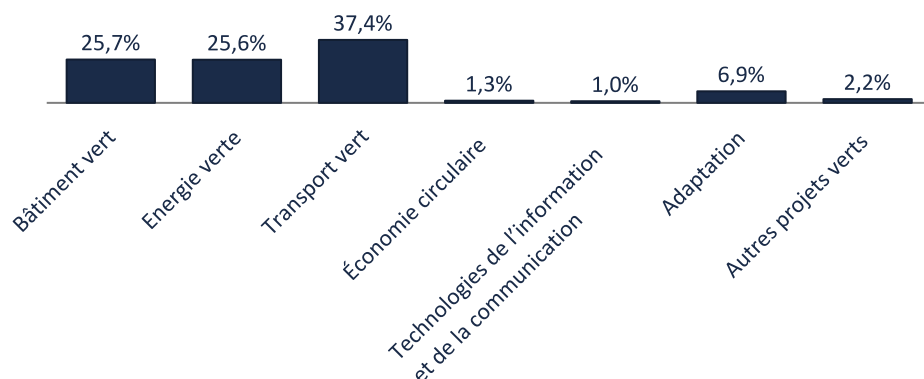
	Résultat en TCO2/M€ investis
Émissions induites	75,19
Émissions évitées	-667,49
Émissions nettes évitées*	-592,3

* Équivalent à 338 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.
Taux de couverture 80.92%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN % ACTIF DU FONDS

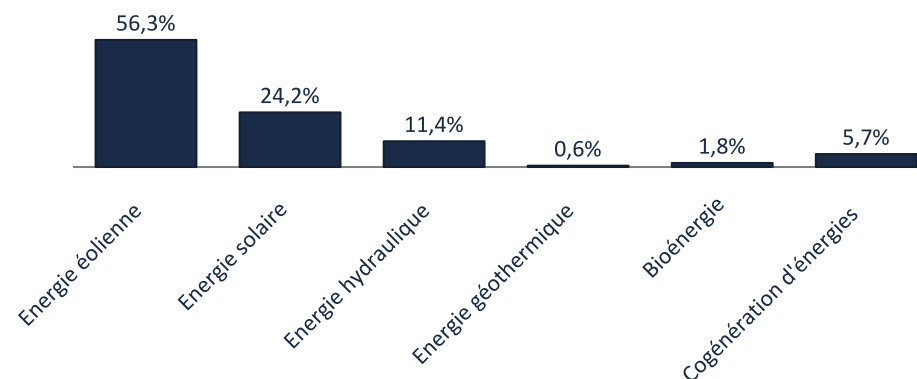


RÉPARTITION DES PROJETS VERTS FINANCÉS



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 78.32% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉNERGIE FINANCIÉE



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 25.6% de la partie obligations vertes.



Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date de création : 02/01/2023

Fonds multi-parts : OUI

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Société de gestion :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75009 Paris
www.sienna-gestion.com

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations de la zone euro, le fonds participe au financement de projets de transition énergétique. Le fonds est composé d'un minimum de 83,5% d'Obligations Vertes répondant aux critères du label Greenfin. La sélection et le suivi des titres tiennent compte de la traçabilité et de la mesure de l'impact positif des projets financés.

(1) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable

VUE D'ENSEMBLE

Données AMF :

- **Forme juridique** : FCP
- **Classification** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Article SFDR (1)** : 9
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : FR001400F4Z7
- **Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation** : 0,90%
- **Coûts de transaction** : 0,07%
- **Affectation des résultats** : Capitalisation

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)

- 100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Indicateur de risque (SRI) (2) :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Durée de placement : > 7 ans

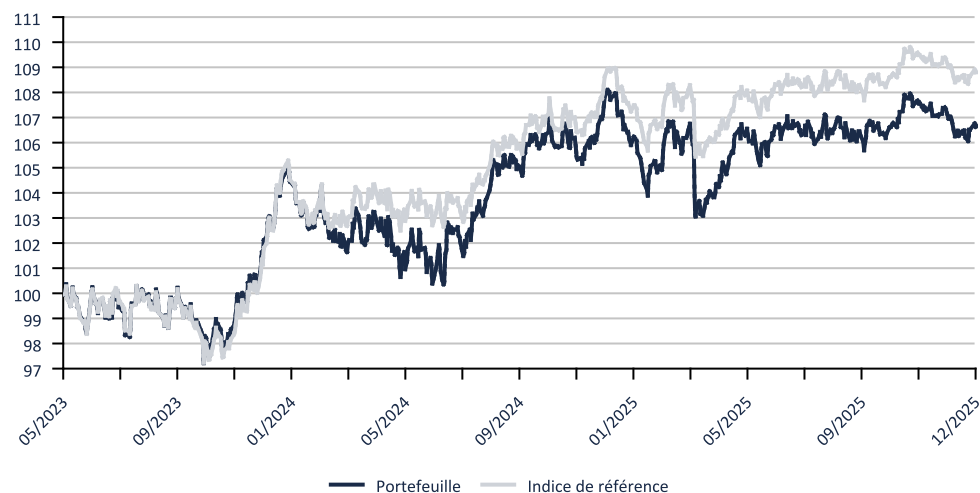
Chiffres du mois :

- **Valeur liquidative de la part** : 107,000 €
- **Actif net du portefeuille** : 276,14 M€

(2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Performances et allocation du portefeuille

ÉVOLUTION DE LA VL ET DU BENCHMARK (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	-0,63	0,45	0,45
Indice de référence	-0,50	1,23	1,23

Performances annualisées (en %)

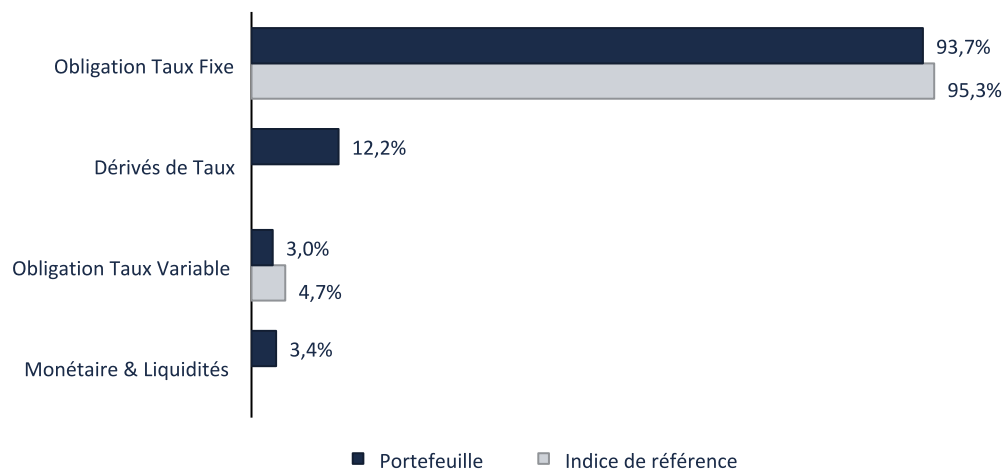
		1 an
Portefeuille		0,45
Indice de référence		1,23

Performances annuelles (en %)

	2025	2024
Portefeuille	0,45	1,67
Indice de référence	1,23	2,83

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	4,54
Indice de référence (en %)	3,58
Tracking error annualisé (en %)	1,07
Bêta	1,26
Perte maximum (en %)	2,95
Alpha annualisé (en %)	-1,08
Ratio de Sharpe	-0,40
Ratio d'information	-0,74

Analyse de la performance

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA SURPERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
AQUFIN 0.875% 06/30	0,03%	EURO-BUND 03/26 EUREX	-0,08%
MADRID 0.827% 07/27	0,01%	SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	-0,02%
PLD 0.375% 02/28	0,01%	TENNNL 4.75% 10/42 EMTN	-0,01%
LIEENE 2% 14/07/27	0,01%	OAT IE 0.1% 07/38 OATE	-0,01%
UPMFH 0.125% 11/28 EMTN	0,01%	SPAIN 1% 07/42	-0,01%

ATTRIBUTION DE PERFORMANCE SUR LE MOIS

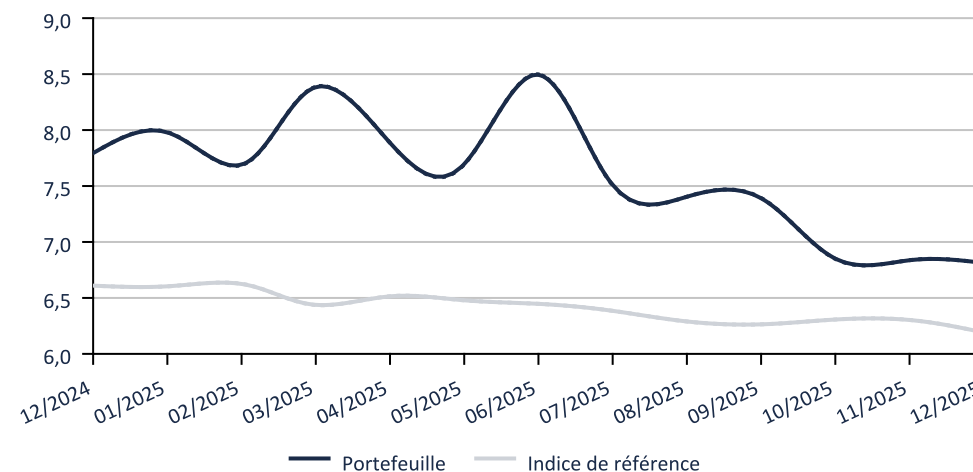
	Portefeuille			Indice de référence			Contrib Surperf.
	Poids	Perf	Contrib	Poids	Perf	Contrib	
Obligations	109,89%	-0,48%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	0,02%
Oblig. Taux Fixe	94,03%	-0,40%	-0,38%	95,29%	-0,52%	-0,50%	0,12%
Fonds D'Etat	16,35%	-1,20%	-0,20%	22,86%	-1,10%	-0,25%	0,02%
Supra-National	13,65%	-0,49%	-0,03%	11,70%	-0,81%	-0,10%	0,04%
Obligation Foncière	0,00%	0,00%	0,00%	4,29%	-0,25%	-0,01%	-0,01%
Secteur Public et Semi Public	18,00%	-0,27%	-0,05%	17,63%	-0,41%	-0,07%	0,03%
Secteur Privé Corporate	32,49%	-0,22%	-0,08%	19,46%	-0,23%	-0,04%	0,04%
Secteur Privé Financier	13,13%	-0,03%	-0,02%	18,61%	-0,13%	-0,02%	0,01%
Obligations sécurisées	0,42%	-0,84%	-0,01%	0,74%	-0,22%	0,00%	0,00%
Oblig. Taux Variable	3,68%	-0,20%	-0,02%	4,71%	0,04%	0,00%	-0,01%
Secteur Privé Corporate	1,11%	0,35%	0,00%	0,78%	0,19%	0,00%	0,00%
Secteur Privé Financier	2,57%	-0,32%	-0,02%	3,93%	0,01%	0,00%	-0,02%
Autres	12,18%	-1,25%	-0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,09%
Monétaires	1,39%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Liquidité	-11,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,06%
Total	100,00%	-0,55%	-0,55%	100,00%	-0,50%	-0,50%	-0,05%

Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

INDICATEURS DU MOIS

Indicateur	Portefeuille	Indice de référence
Sensibilité	6,821	6,200
Rendement à maturité	3,071%	3,141%
Spread moyen (en pb)	47,442	
Notation moyenne	IGA+	

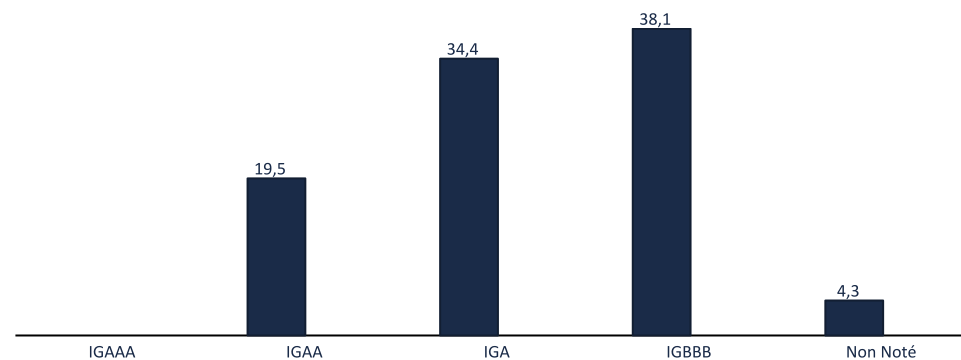
ÉVOLUTION DE LA SENSIBILITÉ



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

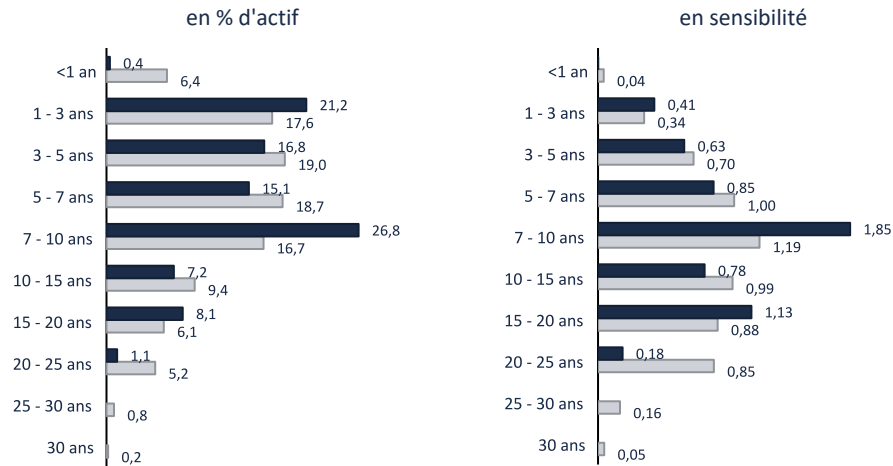
Valeurs	Poids	Secteur
EU 2.75% 02/33 UFA	9,21%	Gouvernement
BTPS 4% 04/35 13Y	4,02%	Gouvernement
OAT 1.75% 06/39	2,86%	Gouvernement
SPAIN 1% 07/42	2,66%	Gouvernement
AQUFIN 0.875% 06/30	2,29%	Industrie
SNCF 3.125% 05/34 EMTN	2,15%	Gouvernement
SYCTOM 0.651% 07/32 EMTN	2,14%	Gouvernement
MADRID 0.827% 07/27	2,14%	Gouvernement
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	2,11%	Gouvernement
PLD 0.375% 02/28	2,08%	Financières

RÉPARTITION PAR NOTATION LONG TERME (EN % D'ACTIF)

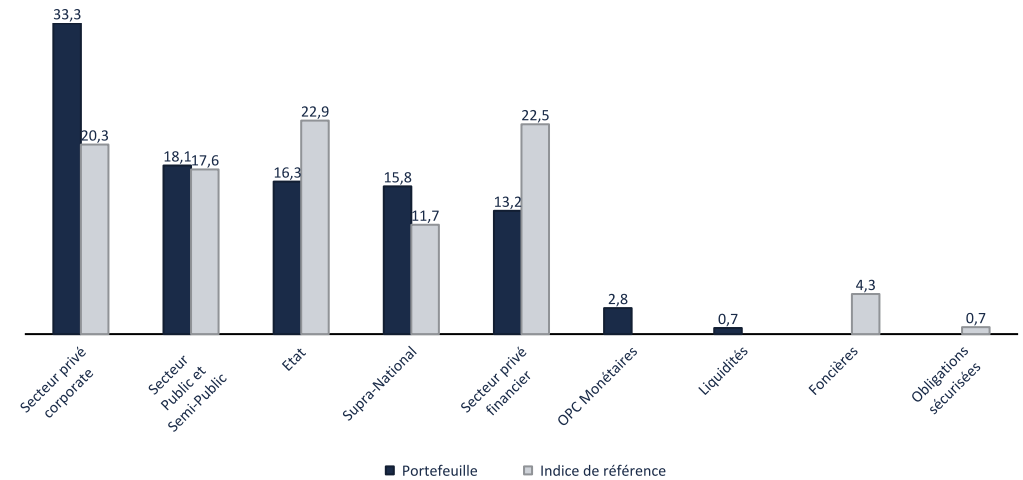


Analyse du portefeuille - OBLIGATIONS

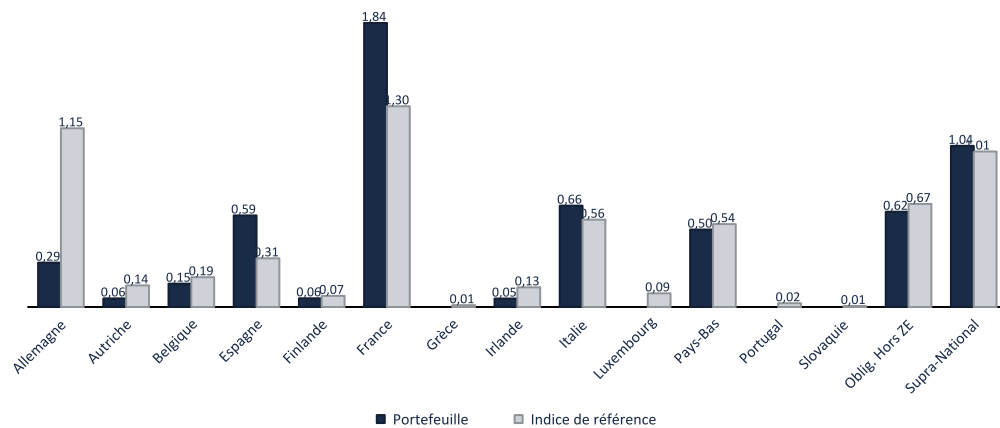
RÉPARTITION PAR TRANCHE DE MATURITÉ



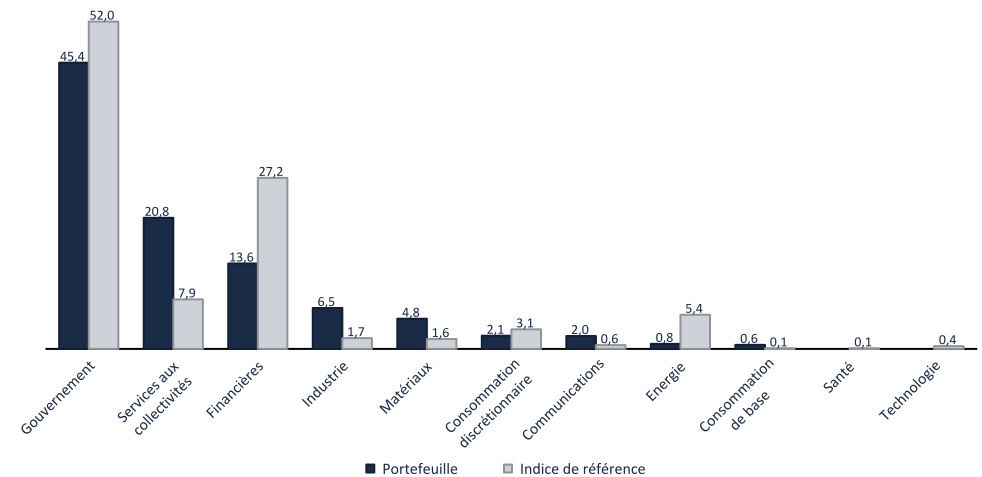
RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉMETTEUR (EN % D'ACTIF)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE HORS OPC (EN SENSIBILITÉ)



RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN % D'ACTIF)

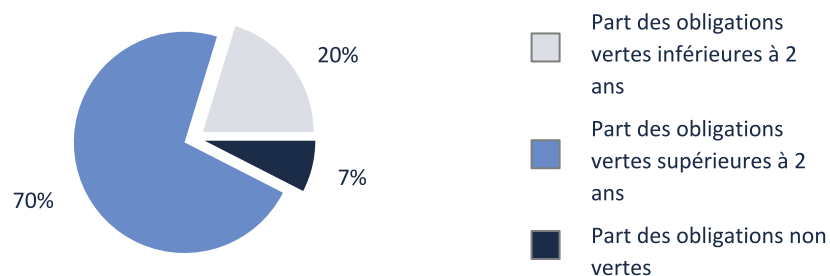


Analyse Extra-Financière

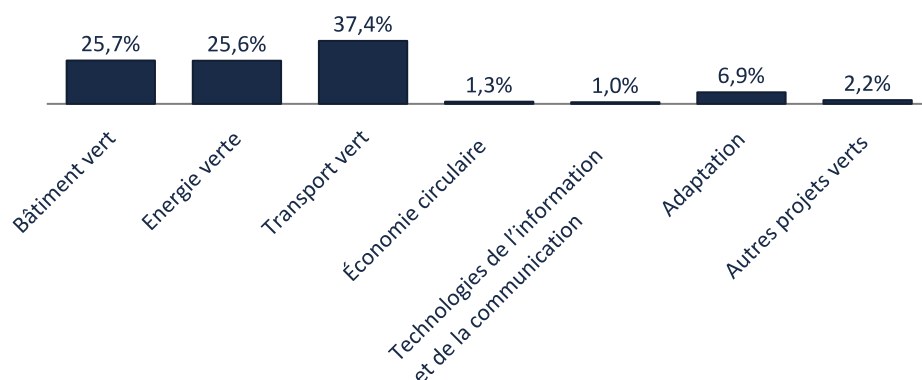
	Résultat en TCO2/M€ investis
Émissions induites	75,19
Émissions évitées	-667,49
Émissions nettes évitées*	-592,3

* Équivalent à 338 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.
Taux de couverture 80.92%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

RÉPARTITION DES OBLIGATIONS EN % ACTIF DU FONDS

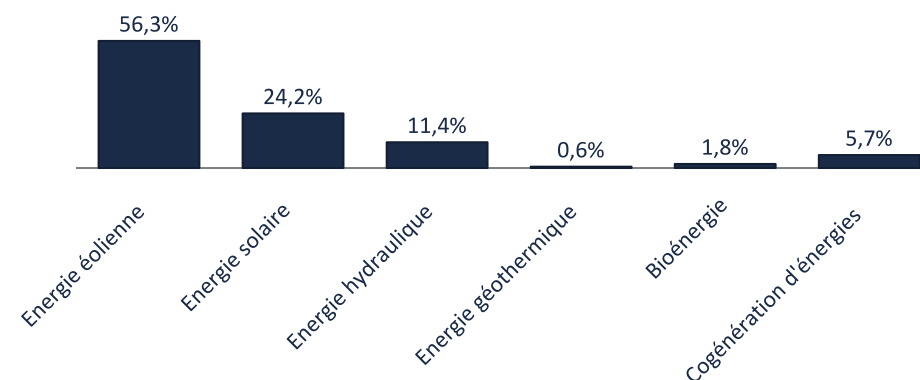


RÉPARTITION DES PROJETS VERTS FINANCÉS



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 78.32% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉNERGIE FINANCÉE



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Énergie verte" du fonds, soit 25.6% de la partie obligations vertes.



Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date de création : 02/05/2023

Fonds multi-parts : OUI

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Société de gestion :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75009 Paris
www.sienna-gestion.com

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA OBLIGATIONS VERTES

Identifiant d'entité juridique : 96950098X9B9PDWBZP04

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 9,5 % <input checked="" type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds Sienna Obligations Vertes ISR, labellisé Greenfin ne finance que des projets participant à la transition énergétique et écologique respectant les 3 critères suivants alignés avec les exigences du label Greenfin :

-L'émetteur doit respecter les 4 conditions des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) : (i) Justifier de l'utilisation des investissements levés, (ii) expliquer le processus de sélection et l'évaluation des projets, (iii) Être transparent dans la gestion des investissements collectés (distinction entre les montants dépensés, en cours et non dépensés), (iv) Émettre un reporting annuel sur les catégories de projets menés, les montants alloués et les impacts environnementaux.

-L'émetteur doit financer des projets relevant strictement de la nomenclature des éco-activités du label Greefin : Énergie Bâtiment Gestion des déchets et contrôle de la pollution, Industrie, Transport propre, Technologies de l'information et de la communication, Agriculture et forêt et Adaptation au changement climatique.

-L'émetteur ne doit pas financer d'activités exclues : l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire.

L'approche de sélection des obligations vertes est également complétée par une analyse extra-financière de l'émetteur. Son profil ESG est ainsi analysé afin de s'assurer que les enjeux ESG les plus matériels soient correctement adressés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

En lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 667,49 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis. Cela signifie que ces émissions auraient été libérées si ces projets n'avaient pas été déployés avec pour objectif de réduire les émissions de CO₂. Sont pris en compte dans cette estimation les émissions de CO₂ induites par les projets.

Méthodologie : L'évaluation des émissions évitées repose sur la comparaison entre un projet financé et un scénario de référence (BAU – statu quo) propre au site. Le scénario BAU correspond aux émissions qui auraient été générées sans le projet. Le projet financé inclut toutes les émissions sur son cycle de vie : construction, exploitation et fin de vie. Les émissions évitées sont donc la différence entre : les émissions du scénario BAU et celles du projet financé. Les calculs tiennent compte du refinancement et des nouveaux investissements et de la durée de l'obligation (pour l'attribution dans le temps). Les impacts sont répartis proportionnellement à la part de financement de l'émetteur

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, en lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 709,62 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis.

En 2023, en lien avec sa thématique, le fonds a permis d'éviter 699,92 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis.

Les émissions de CO₂ évitées du fonds ont affiché une évolution stable depuis 3 ans, et ce malgré des entrées de nouveaux titres en portefeuille. Cette stabilité s'explique par la cohérence du processus de sélection des obligations vertes, qui privilégie des émetteurs dont le profil d'impact climatique est homogène avec celui du portefeuille existant. Les nouveaux titres acquis présentent des niveaux d'émissions évitées comparables à ceux des lignes déjà en portefeuille. Les légères variations résiduelles observées reflètent principalement les délais inhérents à la disponibilité des données de reporting d'impact des émetteurs nouvellement entrés.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise notamment par la prise en compte des exclusions sectorielles, du suivi des controverses et de l'analyse des Green Bond Principles (GBP).

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et du label Greenfin à savoir l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et l'ensemble de la filière nucléaire (seuil de revenu = 5%). Des exclusions partielles sont également appliquées conformément au cahier des charges du label Greenfin.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le produit financier n'investit pas dans des entreprises non conformes avec ces standards internationaux de manière significative. La politique d'exclusion normative de Sienna Gestion et le processus de gestion et de suivi des controverses permettent d'identifier les entreprises causant ou contribuant à la violation de ces principes directeurs afin de les exclure ou de les interdire.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, le suivi des controverses et les exclusions appliquées au niveau des projets investis. Plus spécifiquement les PAI suivants sont pris en compte par le fonds.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
EUROPEAN UNION	Gouvernement	11,50%	Supranational
ITALIAN REPUBLIC	Gouvernement	5,22%	Italie
FRANCE	Gouvernement	4,75%	France
IGNITIS GRUPE AB	Services aux collectivités	2,86%	Lituanie
SIENNA MONETAIRE	OPC	2,78%	France
SPAIN (KINGDOM OF)	Gouvernement	2,66%	Espagne
SOCIETE DES GRANDS PROJETS EPI	Gouvernement	2,32%	France
AQUAFIN NV	Industries	2,29%	Belgique
ELECTRICITE DE FRANCE SA	Services aux collectivités	2,26%	France
SOCIETE NATIONALE SNCF SACA	Gouvernement	2,15%	France
AGENCE METROPOLIT DES DEC MENA	Gouvernement	2,14%	France
AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADRID	Gouvernement	2,14%	Espagne
INTERNATIONAL BK RECONSTR DVPT	Gouvernement	2,11%	Supranational
PROLOGIS EURO FINANCE LLC	Financières	2,08%	États-Unis
SNCF RESEAU	Industries	2,03%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

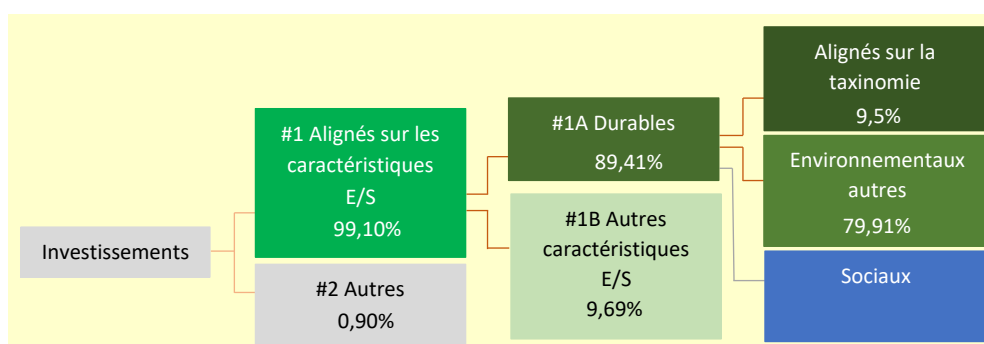
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Gouvernement	45,43%
Services aux collectivités	20,81%
Financières	13,56%
Industries	6,49%
Matériaux de base	4,79%
OPC	2,78%
Consommation discrétionnaire	2,09%
Communications	2,05%
Energie	0,80%
Consommation de base	0,64%
Monétaire	0,54%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier investit au minimum 83,5% de son actif net dans des investissements durables environnementaux mais ne prend pas d'engagement sur son alignement aux critères de la Taxonomie l'Union Européenne. L'engagement minimal d'alignement du fonds avec le Règlement Taxonomie était donc à ce jour de 9,5%.

Le règlement SFDR exige que l'alignement à la Taxonomie soit calculé au niveau projet et non au niveau émetteur. Le fournisseur de donnée choisi, Sustainalytics, ne couvre pas aujourd'hui l'alignement taxonomie des projets ou des green bonds et les projets ne publient pas non plus cette donnée. A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

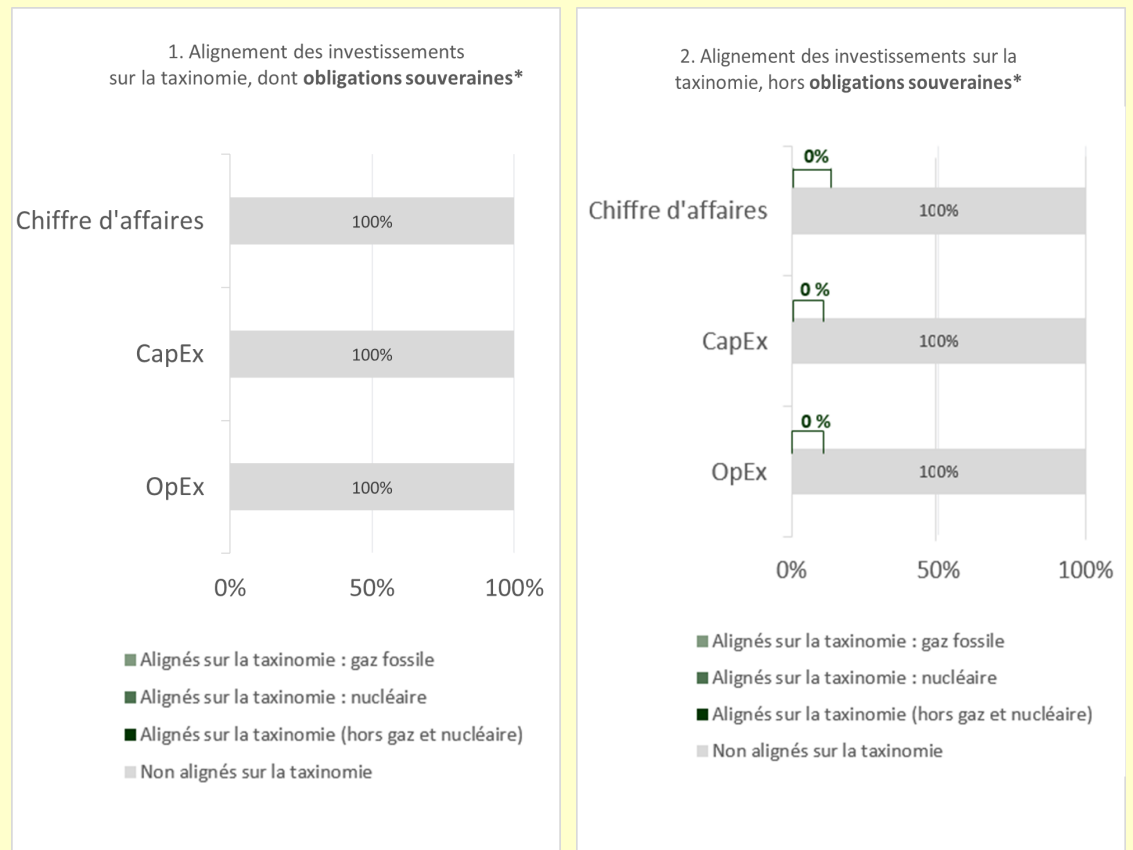
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date l'alignement Taxonomie des projets de Sienna Obligations Vertes n'est pas mesurée au-delà du respect de l'exclusion du nucléaire et du gaz conformément au label Greenfin.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.65% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, -0.11% de dérivés à titre de couverture et 0.36% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Avant investissement l'équipe Finance Responsable vérifie la contribution du projet à la transition énergétique et écologique avec les conditions des GBP et les exigences du label Greenfin. Un contrôle ex-post périodique est également effectué sur le bon déroulement de ce processus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A